

ABONNEMENTS:

Edition Quotidienne:

CANADA ET ETATS-UNIS \$3.00
UNION POSTALE \$6.00

Edition Hebdomadaire:

CANADA \$1.00
ETATS-UNIS \$1.50
UNION POSTALE \$2.00

Directeur: HENRI BOURASSA

LE DEVOIR

Rédaction et Administration:

71a RUE SAINT-JACQUES

TELEPHONE:

ADMINISTRATION:

REDACTION:

Main 7444

160

FAIS CE QUE DOIS !

LE PROBLÈME HINDOU

Et la fédération impériale

Il y a quelques années, le Canada a eu le problème japonais. Des milliers de sujets du mikado traversaient les mers et venaient s'établir dans la Colombie Anglaise. Les citoyens de cette province protestèrent fortement; les associations ouvrières dénoncèrent cette immigration, de nature, disaient-elles, à causer une baisse de la main-d'œuvre dans le pays, et, pendant quelques mois, nous eûmes une petite crise à ce propos. Elle n'atteignit pas les proportions démesurées qu'eut une crise analogue dans la Californie, au temps de Roosevelt! et il suffit de quelques démarches de la diplomatie anglaise, suivies d'un fastueux voyage de M. Rodolphe Lemieux à Tokio, pour y mettre fin à l'amiable. L'on décida que le gouvernement japonais restreindrait l'émigration de ses sujets vers le littoral canadien du Pacifique.

Mais, depuis quelques années, l'Empire a le problème hindou, et qui menace de devenir autrement grave que celui qui valut à M. Lemieux de devenir l'ami intime du mikado.

Il y a aux Indes des millions d'indigènes, mécontents de leur sort: plusieurs laissent leur pays, pour aller essayer dans d'autres contrées, où ils ont plus de liberté. Un groupe de ces sujets britanniques ayant débarqué à Vancouver, il y a six ans. C'était le premier qui venait se fixer au Canada. Ils sont aujourd'hui, dans la Colombie Anglaise, six mille, pour la plupart descendants de Sikhs, et qui possèdent des immeubles pour une valeur de cinq millions. Ils s'y emploient surtout au défrichement, au commerce de bois, possèdent des scieries, et quelques-uns s'occupent aussi de la pêche au saumon. Ils ont une revue mensuelle, publiée à Vancouver, l'*Aryan*, rédigée en anglais.

Cette revue a pour but de promouvoir les intérêts de ces immigrants, et tente de faire comprendre aux Canadiens que le pays n'a rien à redouter d'eux.

Si le Japonais peut entrer au pays en payant un droit d'entrée de cinquante piastres, les lois canadiennes exigent une somme de deux cents piastres de tout Indou qui veut s'établir au pays. Sa qualité de sujet britannique ne fait rien à l'affaire. Il peut avoir été soldat dans l'armée anglaise aux Indes, il peut même être décoré de la médaille militaire, ceci n'empêche pas que la loi lui est plus dure qu'au sujet du mikado. Elle exige que les Hindous viennent directement des Indes, ce qui équivaut à une défense d'entrer au pays, parce qu'il n'y a pas de voie de navigation directe, de l'Indoustan au Canada; et ni la femme ni les enfants d'un immigrant hindou ne peuvent pénétrer au pays, en dépit du fait que le chef de famille y est fixé. En juillet dernier, la femme et la fille d'un riche hindou de Vancouver ne durent qu'à l'intervention personnelle de M. Laurier de ne pas être déportées immédiatement de la Colombie Anglaise où elles venaient d'arriver par le *Montague*, du Pacifique Canadien. M. Laurier consentit à les admettre par courtoisie.

Les Hindous protestent contre les traitements qu'on leur fait subir. Ils invoquent leur titre de sujets britanniques, et prétendent qu'il leur confère le droit d'aller où bon leur semble, dans les limites de l'Empire. Ceux de la Colombie invoquent leur descendance de familles sikhs, qui se firent les soutiens de l'Angleterre, lors de la fameuse révolte des Cipayes, en 1857. Et presque tous ces immigrants furent soldats dans des régiments anglais. Néanmoins, il semble convenu entre le gouvernement de l'Inde, — où les premiers fonctionnaires sont tous des Anglais, — et le gouvernement canadien, que l'émigration hindoustanienne vers le Canada ne sera plus tolérée.

Les Sikhs établis dans la Colombie Anglaise veulent surtout se faire reconnaître par les autorités canadiennes, le droit de faire venir au pays leurs femmes et leurs familles. D'autre part, les autorités de la Colombie estiment que ce groupement pourrait vite faire souche, et que les six mille Hindous établis dans la province auraient tôt fait de devenir un groupe relativement important, trop important, au gré de ceux qui prétendent que, comme le reste du Canada, elle doit demeurer une terre de blancs. Le gouvernement Laurier appuyait cette théorie. Mais le changement de régime politique a donné de l'espoir aux chefs du mouvement sikh de la Colombie; et, dans la dernière livraison de l'*Aryan*, nous lisons un appel au ministre Borden, où ils demandent qu'on leur laisse entrer leurs familles sur le sol canadien. "Nous sommes sujets britanniques", disent-ils, "vous ne pouvez nous traiter comme des parias".

Cette question dépasse les limites du pays. C'est un problème impérial. La Grande-Bretagne, qui rêve d'un empire gigantesque, se doit, avant de tenter de grouper ses colonies en un vaste parlement, de donner une solution à ce grave problème, et de dire quels droits définis on reconnaît aux trois cents millions d'Hindous qui vivent sous son drapeau.

Et tant qu'elle ne l'aura pas fait, d'une manière équitable, il ne saurait être question de la mise à exécution du projet de Chamberlain et des jingoes anglais. Le problème hindou ajourne pratiquement à une date indéfinie l'existence du parlement impérial.

Georges PELLETIER.

DUO GRIT-TORY

Grits et tories de Toronto sont également de mauvaise humeur de ce temps-ci.

L'on a un quel programme les jeunes grits voudraient substituer à celui du chef de l'opposition, M. Mackay.

Si les tories ne se montrent pas aussi radicaux à l'égard de leurs chefs, ils n'en sont pas pour cela beaucoup plus satisfaits. Ils n'ont pas encore digéré l'entrée de M. White, libéral, dans le cabinet Borden et M. Osler lui-même parle sur le ton d'un homme qui a quelque chose sur le cœur.

Pour le moment, nous ne voulons retenir de ce duo grit-tory que l'unanimité des deux groupes sur un point: l'enseignement bilingue.

Jeunes grits et tories s'accordent pour demander la suppression de l'enseignement du français dans les écoles. Les tories se sont prononcés après les jeunes grits, mais il est tout probable qu'ils rachèteront leur retard par un excès de violence. A un membre de l'association du quartier No 6 qui a voulu faire remarquer qu'il connaissait plusieurs hommes éminents qui doivent leur instruction à ces écoles, l'on a répondu par des huées, et la résolution demandant leur abolition a été votée.

D'après le compte rendu du *Globe*, le Dr Macpherson, M.P.P., aurait dit qu'il avait la promesse que l'anglais seul serait enseigné dans toutes les écoles publiques ou séparées d'Ontario. Le compte rendu du *Mail and Empire* dit seulement que M. Macpherson

avait la promesse de Sir James Whitney qu'il ferait disparaître toutes les déficiences constatées dans les écoles bilingues. La différence vaut la peine d'être notée.

Cette question n'est pas nouvelle. C'est Mgr Fallon qui l'a soulevée il y a près d'un an et les lecteurs du *Devoir* ont eu, dans le temps, la primeur de tous les renseignements possibles.

Nos compatriotes ontariens n'ont aucune objection à perfectionner le système; ils demandent au contraire qu'il soit plus complet qu'il ne l'est maintenant.

Mais quant à l'abandonner, c'est une autre affaire, et le parti qui entreprendra cette tâche les trouvera, espérons-le, solides contre lui.

Il ne faut sans doute pas exagérer l'importance du manifeste grit non plus que celle de la résolution tory.

Sir James Whitney, pour un, a donné trop de preuves de son esprit de justice pour que nous le soupçonnions de céder au fanatisme sur la fin de sa carrière et capable de commettre un acte aussi impolitique. Il sait mieux que tout autre, quelle peine il a eue à faire oublier l'impression si défavorable créée par son prédécesseur à la tête du parti conservateur ontarien, Sir W. Meredith.

Il se peut que cette explosion de fanatisme ne soit qu'une manœuvre destinée à obtenir des compensations par ailleurs ou l'affaire d'un groupe déjà fatigué du pouvoir.

JEAN DUMONT.

BILLET DU SOIR

AU CIMETIERE

Voici venir l'hiver. Bientôt la neige aura ouaté le cimetière de sa pure substance, que la lune baigne sans l'atténuer, et dont elle fera briller, comme une réplique aux étoiles, les cristaux et les diamants. Seules, par les beaux soirs, quelques raquettes furtives glisseront des flancs de la montagne. Mais les morts ne verront pas cette splendeur, pas plus qu'ils n'entendront les propos des raquetteurs, dont la vie glisse aussi au fil des ans.

Allons voir les morts. Les feuilles mortes crissant sous nos pas nous rappellent leur vie, qui nous a paru aussi brève qu'un été; mais, si les branches mortes poussez de nouveaux bourgeons le printemps ne nous rendra pas ceux que nous avons perdus.

Le cimetière est le lieu de rendez-vous de tous les gens vêtus de noir. Il y a foule. Dans la vaste cité des morts, des groupes s'égarent, cherchant l'adresse d'un parent... Ceux qui se sont fait véhiculer en automobile ou dans leur équipage s'engagent dans les grandes avenues, ceux qui sont allés à pied ou en tramway prennent par les sentiers.

Sous une plate-bande clôturée repose le propriétaire décédé; l'ouvrier défunt, lui, dort sous le terre étroit, où les morts sont serrés comme l'étaient les vivants dans la maison qu'il habitait sur terre. Cependant, ici et là, ceux qui restent parlent le même langage à ceux qui sont partis; ils disent à peu près les mêmes paroles, souffrent de la même façon, pleurent les mêmes larmes...

Les morts sont d'excellent conseil. Allez parfois vous recueillir sur la tombe d'un père ou d'une mère. Adressez-vous à eux quand vous avez le cœur lourd ou la volonté indécise. LES MORTS QUI PARLENT, cela ne signifie pas seulement le prolongement du caractère et des idées dans les descendants, mais c'est encore bien plus l'enseignement que comporte l'exemple de ceux qui s'en sont allés en emportant quelque chose de nous-mêmes, et dont la vie, et les vertus nous apparaissent, après la mort, avec une netteté et une clarté saisissantes.

LEON LORRAIN.

Prévisions corroborées

La fièvre navale du *Star* menace de se communiquer au *Herald*. Voici ce dernier pris à son tour d'une profonde inquiétude au sujet de la part que le Canada doit jouer dans l'impérialisme. Et ne doutant plus de la consultation populaire il somme M. Borden d'appuyer de l'influence officielle l'une ou l'autre des questions qui seront soumises à l'électorat.

"Seule une campagne d'éducation, dit-il, peut amener l'unanimité sur l'action positive à prendre sur cette question de défense navale. Si les différentes propositions étaient soumises au pays demain, sans une discussion préliminaire suffisante et sans l'influence d'une organisation politique à l'appui de l'une des propositions positives le vote serait très probablement négatif. Québec, dans ces circonstances, voterait pour le maintien des conditions existantes. Il est très douteux qu'Ontario rural ferait autrement. On trouverait les provinces de Prairies dans la même catégorie. Elles sont occupées à cultiver du blé et ne se préoccupent pas beaucoup des responsabilités impériales. Les provinces maritimes appuieraient peut-être une politique d'action, mais dans l'ensemble le Canada, nous en sommes assurés, donnerait un vote des plus décourageants pour tous ceux qui croient que le temps est arrivé où, dans notre propre intérêt et par devoir pour nos concitoyens de l'empire, nous devons attaquer la question de la défense navale".

Avez-vous bien lu? Le *Herald* confesse que, sans propagande, le Canada voterait contre toute contribution à la défense de l'Empire.

Est-ce que le *Devoir* a jamais dit autre chose? Et pourtant on a vu des pitres comme Rodolphe Lemieux l'accuser de semer la haine entre les provinces par ce qu'il était simplement le premier à prévoir ce qu'un journal anglais comme le *Herald* admet aujourd'hui.

J. D.

Une pulperie aux Chaudières

(Spécial au "Devoir")
Ottawa, 30.—La compagnie Bronson a obtenu un permis de construction d'une pulperie sur l'île Amélia, aux Chaudières. La construction sera en ciment et coûtera \$30,000.

Réformes militaires

La nouvelle disant que le nouveau ministre de la milice se propose de faire des réformes considérables dans son ministère, paraît effrayer certains journaux qui craignent que ce soit là un moyen habile de nous enfoncer davantage dans l'impérialisme où nous a poussés M. Laurier. Nous attendrons avant de nous prononcer, car il est des réformes qui sont certainement très désirables. Bien peu de gens prennent au sérieux le système actuel qui coûte cependant très cher, et quand on a vu, d'année en année, des bataillons entiers remplis de garçons de quatorze à seize ans, pouvant à peine porter fusil, arriver aux exercices sans même se douter de ce que doit être l'entraînement et en repartir sans en avoir appris beaucoup plus, il est impossible de ne pas reconnaître qu'un changement s'impose.

On dit que le nouveau ministre s'attaquera surtout aux fonctions inutiles, aux parures coûteuses qui nuisent plutôt à l'efficacité du système. Ce sont les fanfreluches contre lesquelles de bons militaires protestent depuis longtemps et dont la disparition ne sera regrettée de personne.

Au nombre des réformes en perspective, serait l'extension de la période d'exercices annuels de douze à seize jours. C'est une chose demandée depuis bien des années, par tous les militaires. Seize jours d'exercices ne veulent dire en réalité que quatorze, car l'arrivée au camp et le départ prennent deux jours entiers. Ne vaudrait-il pas mieux dire tout de suite vingt jours? Ce ne serait certainement pas trop pour apprendre aux nouvelles recrues qui sont toujours assez nombreuses, à manœuvrer convenablement et sur tout à tirer avec quelque précision, ce qui nous semble essentiel pour un milicien.

Sur le Pont d'Avignon...

Un transatlantique s'est échoué en face du port de Borden. Si le quai portait le nom de Borden le broussard du "Canada" n'aurait pas dû voir un indice de désastre prochain pour le gouvernement.

Un ancien juge des Etats-Unis, victime d'un vol, en appelle au coupable pour avoir l'objet enlevé. L'expérience lui a probablement démontré que la conscience est souvent plus expéditive encore que la justice.

Une dépêche de la Colombie Anglaise annonce que la chasse aux animaux à fourrure a été abandonnée cet automne.

On dirait que tous les éléments s'entendent pour démentir la prédiction que la chute de Laurier serait une calamité générale.

Des enfants ont trouvé dans les rues de Niagara une brique évaluée à \$2.100.

Cela vaut mieux que les fameuses plaques de la "Presse".

Yuan Shih Kai entreprend de sauver la dynastie en Chine. Un non pareil devrait suffire pour mettre l'ennemi en déroute.

Si le cabinet Gouin est aussi prêt que l'an passé, la prochaine session provinciale ne durera pas moins longtemps.

M. Gouin doit être revenu du Nord de Montréal, et nous n'avons toujours pas de nouvelles des treize cents colonnes Canadien.

Envoyons M. Décarie.

La session provinciale en janvier. Amis, mettez vos testaments en lieu sûr.

A l'île du Prince Edouard, les libéraux sont dans une situation bien difficile, le premier ministre n'a pas de siège et il ne peut pas convoquer les chambres sans s'exposer à se trouver en minorité.

Pourquoi aussi ne dépêchons-t-on pas M. Rodolphe Lemieux à Charlottetown pour tirer ses amis d'embaras?

Deux poursuites de \$10,000

Edward Lennon a intenté deux poursuites, en réclamation de \$10,000 chacune, contre la Queens Insurance Company et contre la Caledonian Insurance Company. M. Lennon allègue qu'il a subi des pertes pour \$20,000 dans un incendie et les compagnies défenderesses, dans lesquelles il était assuré, refusent de rencontrer leurs obligations.

La commission du commerce

(Spécial au "Devoir")
Ottawa, 30.—Le gouvernement annoncera sous peu la composition du personnel de la commission du commerce qui s'occupera de la situation commerciale de l'empire. Le Canada aura un représentant dans la commission, lequel sera nommé par le gouvernement.

On a décidé l'érection de cette commission, lors de la dernière conférence impériale.

Certaines propriétés devront naturellement, comme dans les autres pays, rester inscrites au nom de la corporation épiscopale.

M. Eugène Taché

Le service civil provincial fête cette semaine le cinquantième anniversaire de l'entrée en fonctions de M. E. Taché, sous-ministre des Terres.

On connaît notre opinion sur l'administration du domaine forestier dont M. Taché, par son influence et ses idées, est, dans une bonne mesure, responsable.

Il convient cependant d'ajouter que M. Taché s'est fait remarquer en dehors du service officiel.

Il appartient à cette génération qui comptait aussi M. Ernest Gagnon et dont l'esprit de travail a fait fructifier le talent dans d'autres sphères.

Musicien distingué, écrivain délicat et sûr, M. Gagnon fut encore, pendant vingt ans, le cicérone hautement apprécié de tous les étrangers de distinction qui visitèrent notre province. Littérateurs, artistes, diplomates, princes désireux de connaître notre population et de voir les régions typiques de notre pays durent à son goût exquis, à sa science historique et à son esprit merveilleusement observateur les meilleurs moments de leur séjour parmi nous, et la province lui doit en grande partie l'excellente impression que ces touristes rapportèrent de chez nous chez eux.

M. Taché a brillé dans un autre domaine. Québec lui doit ses plus beaux édifices publics: le Palais Législatif, synthèse nationale dont on ne saurait malheureusement pas respecter l'idée, le Manège, le Palais de Justice et, si nous ne nous trompons pas, le monument Jacques-Cartier sur les bords du ruisseau Lairet. On dit qu'il a encore en cartons plusieurs dessins d'une inspiration très remarquable. Ses œuvres se distinguent par une constante inspiration historique qui en fait probablement le plus canadien de nos architectes.

J. D.

Sur le Pont d'Avignon...

Un transatlantique s'est échoué en face du port de Borden.

Si le quai portait le nom de Borden le broussard du "Canada" n'aurait pas dû voir un indice de désastre prochain pour le gouvernement.

Un ancien juge des Etats-Unis, victime d'un vol, en appelle au coupable pour avoir l'objet enlevé. L'expérience lui a probablement démontré que la conscience est souvent plus expéditive encore que la justice.

Une dépêche de la Colombie Anglaise annonce que la chasse aux animaux à fourrure a été abandonnée cet automne.

On dirait que tous les éléments s'entendent pour démentir la prédiction que la chute de Laurier serait une calamité générale.

Des enfants ont trouvé dans les rues de Niagara une brique évaluée à \$2.100.

Cela vaut mieux que les fameuses plaques de la "Presse".

Yuan Shih Kai entreprend de sauver la dynastie en Chine. Un non pareil devrait suffire pour mettre l'ennemi en déroute.

Si le cabinet Gouin est aussi prêt que l'an passé, la prochaine session provinciale ne durera pas moins longtemps.

M. Gouin doit être revenu du Nord de Montréal, et nous n'avons toujours pas de nouvelles des treize cents colonnes Canadien.

Envoyons M. Décarie.

La session provinciale en janvier. Amis, mettez vos testaments en lieu sûr.

A l'île du Prince Edouard, les libéraux sont dans une situation bien difficile, le premier ministre n'a pas de siège et il ne peut pas convoquer les chambres sans s'exposer à se trouver en minorité.

Pourquoi aussi ne dépêchons-t-on pas M. Rodolphe Lemieux à Charlottetown pour tirer ses amis d'embaras?

Deux poursuites de \$10,000

Edward Lennon a intenté deux poursuites, en réclamation de \$10,000 chacune, contre la Queens Insurance Company et contre la Caledonian Insurance Company. M. Lennon allègue qu'il a subi des pertes pour \$20,000 dans un incendie et les compagnies défenderesses, dans lesquelles il était assuré, refusent de rencontrer leurs obligations.

La commission du commerce

(Spécial au "Devoir")
Ottawa, 30.—Le gouvernement annoncera sous peu la composition du personnel de la commission du commerce qui s'occupera de la situation commerciale de l'empire. Le Canada aura un représentant dans la commission, lequel sera nommé par le gouvernement.

On a décidé l'érection de cette commission, lors de la dernière conférence impériale.

La situation financière de l'Allemagne

A l'heure présente, tout le monde s'intéresse spécialement aux choses d'Allemagne. L'ascendant qu'elle prend chaque année, dans le domaine économique, l'attitude de méfiance qu'ont à son endroit la France et l'Angleterre, et, plus récemment, les négociations franco-allemandes, quant à l'incident d'Agadir, — négociations qui ne sont pas encore closes, — tout cela préoccupe la presse, les revues et le public lecteur.

Nous avons, au cours d'un récent article, exposé les grandes lignes de la politique coloniale de l'Allemagne. Ces jours-ci, nous lions dans la *Revue Hebdomadaire*, de Paris, une étude documentée sur les finances de l'Allemagne, par un député français, M. Lucien Hubert, auteur d'un livre de l'an dernier, l'*Effort Allemand*, qui a fait un certain bruit en France. Il n'est pas hors de propos, vu les circonstances, de résumer à larges traits les pages que M. Hubert vient d'écrire à ce sujet.

Il constate tout d'abord que l'Allemagne s'est énormément développée, du côté industriel, et que ses capitalistes ont fait preuve d'un esprit d'initiative et d'entreprise auquel les industriels français n'ont pas accoutumé. "On pourrait dire, remarque-t-il, sans la moindre intention blessante, que l'Allemagne donne l'impression d'un pays colossalement riche, qui n'a pas le sou."

De fait, l'Allemagne n'a pas, dans toutes ses banques, une encaisse métallique d'un milliard. Elle n'a, affirme dans la *Gazette de Francfort*, un économiste prussien, M. Arnold, qu'une somme d'or équivalente à sept cent cinquante millions de piastres, tandis que la dette nationale est de quatre milliards et quart. Or, l'encaisse métallique est l'une des grandes forces de résistance d'un pays neut. Car un pays a beau être très riche en titres et en immeubles, il est, s'il a à faire face à une crise financière, ou à de lourdes échéances sans avoir de l'or dans son portefeuille, dans la même position qu'un grand propriétaire sans le sou à la banque, et qui a de gros paiements à rencontrer. Et l'Allemagne souffre tellement de pénurie d'argent, qu'à chaque crise politique, lorsque les autres nations qui sont ses préteuses, veulent faire rentrer leurs fonds, les banquiers et les industriels saxon ne savent où donner de la tête. C'est ainsi qu'au commencement de la dernière crise franco-allemande, sous l'effet des retraits de fonds étrangers, il y a eu des arrêts d'entreprises industrielles, des krachs, des liquidations et des faillites nombreuses. Du coup le taux de l'intérêt, dans les grandes banques, s'est accru considérablement, et il y a eu une baisse sur les marchés de Berlin. Seule, une entente intervenue entre certains banquiers juifs de Paris et les gros boursiers de Berlin a empêché une catastrophe financière. Et la France, — bien involontairement, puisque ce sont des financiers qui vivent chez elle, mais se soucient comme de leur première chemise des industries françaises, qui ont déboursé son argent, — a contribué à rassurer l'équilibre des finances allemandes.

Ce commencement de crise financière, sur les marchés allemands, établit, au dire de M. Lucien Hubert, "le défaut de solidité et d'élasticité du régime économique de l'Allemagne. Celle-ci, importée toujours plus loin, par son activité impatiente et audacieuse, dans la poursuite de résultats plus apparents que considérables, peut ainsi se voir en butte aux plus graves mécomptes dès qu'un obstacle imprévu vient contrarier ses desseins ambitieux. Conséquence: toutes ses disponibilités à son développement industriel et commercial, absorbant en outre des capitaux étrangers dont l'importance s'accroît sans cesse, l'Allemagne ne possède pas en réserve des ressources monétaires suffisantes pour lui permettre de résister sans embarras à des difficultés même passagères."

Et les financiers allemands le savent si bien qu'ils emploient tous leurs efforts à tenter de drainer l'épargne française. Ils font une grande propagande, sur le sol de France, par l'intermédiaire des banques suisses et belges, afin d'induire le petit capitaliste à se protéger contre l'impôt sur le revenu, projet cher à M. Caillaux. Et cet argent, ainsi soutiré des entreprises et des banques françaises, sert à alimenter des industries d'outre-Rhin. De même aussi, les boursiers de Berlin tentent, de concert avec les grands agents de

change juifs de France, d'obtenir l'admission à la cote officielle de Paris des principales valeurs allemandes, au détriment du crédit français. La presse française a même affirmé, — et elle semble être dans le vrai, — que cette admission ferait l'objet de négociations entre M. Pichon et M. Kiderlin, depuis l'affaire d'Agadir. "La fortune est assise sur un admirable outillage, constate M. Hubert, mais cet outillage n'est pas payé et on saisit dès lors en cas de crise la fragilité du colossal édifice." Il est bien vrai que les caisses d'épargne allemandes ont actuellement, en dépôt, près de quatre milliards des économies du peuple. Mais la plupart de ces fonds ne se peuvent réaliser à bref délai, car les banques les placent presque tous en prêts hypothécaires sur immeubles à la ville ou dans les campagnes.

Et cependant, malgré cette pénurie de fonds disponibles du jour au lendemain, afin de faire face à la crise inattendue, mais toujours probable, chez un pays qui veut mener de front les conquêtes diplomatiques et économiques, l'Allemagne doit distraire quotidiennement de son argent des sommes considérables; car il lui faut bien alimenter son peuple et aussi se procurer la matière première requise pour ses fabriques. Elle a renoncé à développer sa productivité agricole pour demander ses ressources à l'industrie. "Elle est, dès lors, tenue de faire à l'étranger d'importants achats de produits alimentaires pour nourrir sa population sans cesse croissante. D'autre part, la houille exceptée, les matières premières lui font en partie défaut. Elle doit donc verser à l'étranger des sommes importantes. Elle ne peut se le procurer, et par suite, vivre qu'en travaillant sans relâche à son expansion industrielle et en multipliant, coûte que coûte, ses débouchés extérieurs. Ces résultats n'ont été obtenus jusqu'ici qu'au prix d'efforts auxquels il a fallu consacrer les bénéfices industriels réalisés."

M. Hubert, malgré ce manque d'élasticité de ce système financier, ne croit pas devoir conclure que le formidable effort allemand se dépense en pure perte. Il admet au contraire la persévérance, l'obstination, l'esprit de discipline et de méthode qui président aux entreprises de ce jeune empire. Il craint même que l'Allemagne, entée à faire valoir ses capitaux dans la mesure du possible, et les produisant largement dans le champ industriel, ne recueille avant longtemps la large moisson de bénéfices promise à son audacieux courage économique. Car alors elle pourrait devenir exportatrice de capitaux, et faire une rude concurrence à la France elle-même. Le danger, pour n'être pas imminent, n'est pas imaginaire. Et M. Hubert le signale à l'attention des capitalistes de France, qui cherchent d'abord des placements de tout repos avant de songer qu'il faudrait faire fructifier pour le trésor de l'épargne publique, au bénéfice des industries et des entreprises françaises.

En résumé, M. Hubert constate que "l'Allemagne l'a emporté sur les autres nations, au cours des dernières années, par ses initiatives entrepreneuriales et audacieuses. Mais elle n'a pas toujours su garder la prévoyance nécessaire. Elle s'est lancée, sans souci de ses disponibilités réalisables, dans d'innombrables entreprises, qui parfois n'étaient soutenues que par des emprunts répétés. L'enrichissement sera peut-être la récompense d'une dépense aussi considérable d'efforts obstinés. Mais, pour l'instant, cette méthode présente l'inconvénient de laisser l'Allemagne sans résistance, aux heures difficiles, parce qu'elle est dépourvue de disponibilités."

Georges PELLETIER.

Commission des Chemins de Fer

(Spécial au "Devoir")
Ottawa, 30.—La Commission des chemins de fer vient de nommer des inspecteurs de locomotives et de droits de passage dans la Colombie Britannique. Ces inspecteurs sont MM. J.H. Latrémouille, G. A. Ker, B. Watson, F. McGregor, F. Lovel et H. Smith. W. Wilmet E. Allen et J. Long.

La révolte au Mexique

(Spécial au "Devoir")
Mexico, 30.—Les Zapatistes ont brûlé la ville de Cholula, dans l'état de Puebla. Cent fédéraux sont sur une ancienne pyramide entourée par 700 Zapatistes.

M. Beullac est élu président de l'Union Nationale Française

Les élections de cette société ont eu lieu hier, au milieu d'un débat mouvementé

L'assemblée annuelle et les élections de l'Union Nationale Française ont eu lieu hier après-midi, et se sont terminées par une victoire complète de la liste Beullac.

M. Reynaud, vice-président de France à Montréal, ouvre la séance aussitôt que le président sortant de charge, M. G. G. à la parole.

Il félicite l'Union pour les progrès accomplis depuis un quart de siècle et pour le bien qu'elle a fait pour la colonie française.

Etant donné la libéralité du gouvernement français, l'orateur regrette que les rapports généraux omettent de mentionner une somme de 75,000 francs destinée à l'Union. Il regrette aussi la publicité faite par certains journaux au sujet des discussions intestines apparentes qui existaient parmi les membres.

M. Reynaud termine par un appel au patriotisme. Il est vivement applaudi.

M. l'abbé Lecocq, de Saint-Sulpice, qui succède à l'orateur, fait un exposé de la situation de la colonie française, il prie les membres de l'Union de ne pas oublier qu'avant tout, ils sont Français.

Le Français doit toujours garder son franc parler et exprimer librement sa pensée, mais il doit se souvenir que l'honneur de la patrie prime tous les autres.

Parlant des attaches républicaines, M. l'abbé dit :

"Je ne voudrais pas qu'aucun Français puisse déclarer qu'il a plus de respect que moi pour le gouvernement que le peuple français s'est donné et quand je mourrai, ma plus grande consolation sera d'avoir servi mon pays dans la mesure de mes forces; ce pays qu'on aime, l'autant plus qu'on en est éloigné."

L'improvisation de l'abbé Lecocq a produit une profonde impression et elle

a été saluée d'applaudissements frénétiques.

M. Beullac, pasteur protestant, parle ensuite. Il témoigne sa satisfaction de se trouver placé entre le buste de la République et la statue de Jeanne d'Arc. Il croit que les convictions religieuses ne devraient jamais diviser les Français à l'étranger.

M. A. E. Forget prononce ensuite une harangue très violente où il prend à partie les membres du bureau sortant de charge.

M. Marcel Beullac lui répond énergiquement et réfute point par point des assertions contenues dans une circulaire signée par M. Forget.

Il est six heures, et les trois cents personnes qui remplissent les salles de l'Union sont impatientes de procéder au vote. Les bulletins sont en conséquence distribués, les deux partis profitant de l'occasion pour faire mousser les candidatures.

Le vote est très long, car il est pris sur l'appel nominal de la liste. Enfin le vote étant pris, on proclame les élus. La liste Beullac obtient 154 votes sur 268, lui donnant une majorité de 40 voix sur la liste Revol.

Le nouveau bureau de l'Union Nationale Française se composera donc comme suit :

Président, Pierre Beullac; le vice-président, P. V. Rougier; 2ème vice-président, Dr A. Brisset; trésorier, A. de Montgaillard; secrétaire, H. Albert; Censeurs: J. Dentony, A. Kerhul, Belier.

Censeur suppléant, N. Lacroix. Commissaires: L. Bourgeois, P. B. de Crèvecoeur, A. Trouillard, Louis Herd, A. Walter, Pierre Ledieu, Paul Lair, E. Rampon, E. Menager.

Avant la clôture un vote de remerciement est voté pour le bureau sortant, puis on félicite les élus.

"Le marquis de Montcalm"

L'hon. M. Thomas Chapais vient de nous donner sur Montcalm un livre d'une documentation extrêmement riche et d'une remarquable tenue littéraire. Et c'est en quoi consiste précisément le mérite de l'historien. Il faut qu'il ignore rien des pièces documentaires qui peuvent jeter un peu de lumière sur le sujet qu'il traite, et il faut, en même temps, que son récit, sobre, alerte, entraînant même au besoin, laisse ignorer au lecteur l'effort d'érudition que lui a nécessité la composition de cette page d'histoire.

"Le livre de M. Chapais abonde de cette belle clarté française, qui fait d'un ouvrage historique non seulement un récit agréable à lire, mais une véritable évocation. Il y a, dans *Le marquis de Montcalm*, des pages débordantes de vie, des tableaux d'une abondance de couleur et d'une précision de détails qui sont, — disons-le sans crainte sans exagération, — de véritables petits chefs-d'œuvre: tels sont la description du spectacle qu'offrait la ville de Montréal au mois de juin 1757 (p. 214-215); le récit du massacre des prisonniers anglais après la victoire de William-Henry (p. 279-280); le tableau des préliminaires de la bataille de Carillon (p. 399 et suiv.); la narration du combat (p. 421 et suiv.); le récit poignant de la foudroyante bataille des Plaines, qui décida, en quinze minutes, du sort de la Nouvelle-France (p. 658-663), etc.

Tous les Canadiens-français ont droit de se réjouir de l'apparition d'un ouvrage historique de la valeur de *Le marquis de Montcalm* de M. Chapais; ce livre est, en effet, pour nous, une haute leçon de foi et de patriotisme et, pour notre littérature nationale, une acquisition des plus précieuses."

L'Action Sociale, Québec.

"L'œuvre de M. Thomas Chapais n'est pas seulement une œuvre pieuse, c'est aussi une œuvre de justice, une œuvre de conscience; l'hon. M. Thomas Chapais ne s'est pas contenté d'être historien impartial. Il a donné un exemple nécessaire et d'une inspiration fort élevée: si louables qu'en aient été les motifs, les œuvres historiques en notre pays ont trop été jusqu'ici des thèses à panegyrique, destinées plutôt à flatter l'amour-propre national et la légende qu'à rendre témoignage à la vérité.

"Par sa *Vie de Montcalm*, l'hon. M. Thomas Chapais n'ouvre pas seulement un nouveau chapitre dans nos fastes littéraires, il se trouve aussi faire une œuvre nationale des plus méritoires, œuvre dont la portée sera immense.

"Nous n'en voulons retenir pour aujourd'hui qu'une preuve: une preuve qui devrait singulièrement réjouir les mânes du héros dont nous venons de célébrer la mémoire.

"Très courageusement, M. Chapais s'inscrit en faux contre cette légende si fermement accréditée depuis deux siècles dans notre peuple, que la France, en 1759, abandonna délibérément les quelques arpents de neige du Canada, en se refusant à consentir les sacrifices nécessaires.

"La vérité est autre: la France en présence de circonstances particulièrement critiques, espérait sauver en Europe même, par une victoire décisive contre l'Angleterre, le sort de sa colonie." — *Le Soleil*, Québec.

Allez chez Jean Hudon, marchand tailleur, 29 rue Ste-Catherine Ouest pour un magnifique complet, ou Pardessus; vous aurez satisfaction.

Il blesse sa femme, puis se suicide

Wichita, Kas., 30. — Bert Rodney, un acteur, a blessé grièvement sa femme en lui déchargeant deux balles de revolver puis il s'est suicidé en se tirant un projectile dans le cœur.

On attribue ce drame à la jalousie. L'état de Mme Rodney est très précaire.

Au département des finances

Ottawa, 30. — L'hon. M. White, ministre des finances a eu la première fois, vendredi dernier, l'occasion de rencontrer tous les employés de son département. On s'est réuni dans son bureau afin de faire une présentation à deux des plus vieux employés du département, MM. E. Capbert et M. F. McNiel, qui, venant d'être mis à leur retraite, après trente et trente ans de service respectivement. L'hon. M. White a profité de l'occasion pour dire à ses employés que le gouvernement saurait toujours reconnaître la valeur des fonctionnaires.

Le choléra en Italie

Chiasso, Suisse, 30. — Les rapports publiés par le gouvernement italien indiquent que 241 nouveaux cas de choléra se sont déclarés dans le cours de la semaine finissant le 23 octobre, pendant la même semaine le choléra a tué 104 victimes.

Il meurt de ses blessures

Le jeune Désilets, si cruellement blessé par un automobiliste, il y a deux ou trois jours, a succombé à ses blessures hier soir à l'hôpital Général. Une enquête aura lieu tout prochainement à la morgue.



Offre Spéciale

DE QUELQUES

GRAM-O-PHONES

— DE —

PREMIERE CLASSE

Afin de faire de l'espace pour notre assortiment nouveau et très choisi pour les ventes d'automne, nous offrons certains instruments d'un genre plus ancien à un prix considérablement réduit. Ils sont tous de première classe et constituent une valeur exceptionnellement bonne pour le prix.

2 GRAM-O-PHONES (avec 6 chansons)	\$18.00 chacun.
4 GRAM-O-PHONES (avec 12 chansons)	Comptant seulement.
4 GRAM-O-PHONES (avec 12 chansons)	\$25.00 chacun.
4 GRAM-O-PHONES (avec 12 chansons)	Termes faciles.
1 GRAM-O-PHONE (neuf) valait \$40.00, maintenant	\$35.00 chacun.
1 GRAM-O-PHONE (neuf) valait \$50.00, maintenant	Termes faciles.
1 GRAM-O-PHONE (neuf) valait \$50.00, maintenant	Termes faciles.
1 GRAM-O-PHONE (avec chansons et registres). Seulement	\$50.00
	Cabinet pour assortir.

Venez de bonne heure et faites votre choix car le nombre est limité.



Berliner Gram-O-Phone

CO., LIMITED

488 rue Sainte-Catherine Est

PRES DE LA RUE ST-ANDRE

Jeanne d'Arc et M. Hanotaux

Le R. P. Chosssegros, S. J., fait la critique du livre de M. Gabriel Hanotaux, à l'Union Catholique

Le R. P. Chosssegros a donné une intéressante et instructive conférence hier à l'Union Catholique. Il avait pris pour sujet le livre de M. Gabriel Hanotaux sur Jeanne d'Arc. Le conférencier fit de ce livre une critique aussi juste qu'impartiale comme on peut le voir par le résumé que nous en donnons.

L'historien sage et intelligent, se trouve parfois en présence de faits extraordinaires, de vrais mystères qui dépassent toutes les explications humaines. Ces faits présentent une telle disproportion entre les moyens humains et la fin réalisée, que l'intervention d'une puissance Supérieure à toute force créée s'impose à la raison. Le philosophe intelligent s'incline devant la Providence et dit comme le grand Linné: "J'ai vu passer le Dieu tout-puissant et je suis demeuré stupéfait d'admiration." L'historien sage et intelligent, examinant d'un œil serein, sans étonnement, et de piteuses et absurdes explications.

Un de ces grands problèmes historiques, l'un des plus beaux, c'est bien la carrière et la mort de Jeanne d'Arc. M. Gabriel Hanotaux qui n'est ni un croyant, ni un rationaliste sectaire, mais un historien judicieux et qui connaît les limites de l'effort humain n'hésite pas à s'incliner devant la mission sur-naturelle de Jeanne, et à reconnaître dans sa vie l'intervention d'une volonté supérieure aux faibles volontés humaines. Pourqu' ? D'abord, parce qu'elle est dans l'histoire, parce qu'elle n'est ni un esprit faible, ni une hystérique ou une hallucinée, et qu'elle a assuré que ses voix venaient de Dieu.

Sa conduite, ses paroles, ses actes témoignent d'un bon sens supérieur. Elle qui avait ni A ni B qui résista si longtemps aux injonctions de ses voix ne serait jamais partie si elle n'avait été sûr de sa mission divine. Cette jeune fille de dix-huit ans reconnaît le Dauphin qui se dissimule, lui découvre un secret qu'elle sait de par Dieu. Improvisée capitaine, elle impose sa stratégie et gagne des batailles. Elle entre dans Orléans, au nez des Anglais. Elle emmène le roi malgré lui à Reims. Tout ce qu'elle annonce se réalise. Devant Provins, elle se retire. Elle déclare que dans deux jours la ville ouvrira ses portes et comme elle l'a prédit la place se rend. Elle fait sacrer son roi. La défiance s'envoie, dans la suite. Elle persiste à sauver le royaume. Par un coup de génie elle se jette dans Compiègne et barre la route de Paris au duc de Bourgogne, allié des Anglais. Pour M. Hanotaux la marque la plus évidente du surnaturel, c'est le procès inique de Jeanne.

"La, dit-il, elle quitte les contingences... délaïse le relatif, elle reprend le dialogue avec ses voix... Pour que la légende soit complète, il fallait qu'elle accablée en elle le divin, pour que le divin prit sa revanche et les laissât éblouir en regagnant sous leurs yeux par un essor d'abnégation joyeuse sa demeure l'Eternité."

Quel spectacle que celui de cette jeune fille, tenant tête par ses réponses simples, déconcertantes aux docteurs payés par les anglais.

"Les juges vont se mettre à trois provinces de Québec, District de Montréal, Cour Supérieure, No 591. Dame Céline Caron, demanderesse, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PROVINCE DE QUÉBEC, District de Montréal, Cour de Circuit, No 9459. Wm Bryce, demandeur, vs. D. C. Benson, défendeur. Le 5ème jour de novembre 1911, à dix heures de l'avant-midi, la place d'affaires du dit défendeur, au No 106 rue St-Vincent, en la cité de Montréal, seront vendus par autorité de justice les biens et effets du dit défendeur saisis en cette cause, consistant en stock de cigares, abacs, garnitures de magasin, etc. Conditions: Argent comptant, J. S. LAVERY, H. C. S. Montréal, 28 octobre 1911.

PETITES ANNONCES

SITUATIONS VACANTES

ELEVES DEMANDES

Piano enseigné par méthode des plus modernes, permettant de bien jouer dans un temps très court. 74 Rue Queen, Sainte-Cunégonde. Tél. Uptown 4010. 253-6

RELIEURS

On demande un relieur et un apprenti de trois années d'expérience à l'Imprimerie du "Messager", 1062 Boileux. 253-2

A VENDRE

GAZELIERS, ELECTROLIERS

Gazeliers, électroliers, une branche de 30, deux branches de 14.9 à \$3.49; 3 branches, \$2.49 à \$4.49. Appareils à gaz, 35c complet, appareils renversés, 49c. Un grand choix de globes. J. L. Rouillard, 332 Mont-Royal Est, coin Rivard, St-Louis 1049.

CHIEN A VENDRE

Un superbe chien bull-dog rayé foncé et blanc bon de garde (crooké tail), âgé de 18 mois. S'adresser à Donat G. Crevier, Sennerville, Qué. Mentionnez le "Devoir".

Ferme à vendre

Magnifique ferme à vendre, 165 arpents entre Boucherville et Longueuil, 8 arpents sur le chemin. Le tunnel souterrain certain. Terres environnantes vendues. C'est la plus grande terre à vendre au prix de \$20,000. Paiements faciles. Fait vendre d'ici au 1er décembre. Escompte spécial à un prompt acheteur. S'adresser à Geo. Bélanger, 41 Bonsecours, Phone Main 2263. Résidence: 795 Saint-Denis, Phone Est 2004.

PARDESSUS

Par-dessus à vendre, collet en soie, doublure rat musqué, valant \$140, pour \$70. Aussi manteau fourrure pour dames, bon marché. Arthur Bark, marchand tailleur, 395 Rachel Est.

PORCELAINE A VENDRE

Jeunes porcelaines reproduisant, de race Chester White âgées de 7 et 10 mois. Prix et conditions faciles. S'adresser à Paul Sylvestre, Clairvaux, Co. Bagot, Qué.

PIANO A VENDRE

Piano droit, 7 octaves, joli son vendra \$500.00. Gros piano droit moderne, à cordé \$400, vendra \$175. S'adresser M. Dionne, 163 Amherst, Est, Est. 5442.

TERRE A VENDRE

Terre à quinze arpents de l'église de St-Jérôme comté de Terrebonne; cent-cinquante arpents en superficie, maison d'habitation et dépendance, y compris tous les instruments d'agriculture. Le propriétaire ne peut y garder facilement vingt-cinq à trente vaches. Le tout en ordre parfait, bonne terre, avantages exceptionnels pour personne désireuse de faire de la culture sérieuse. S'adresser à l'honorable Jean Prévost ou à Monsieur Emile Plante, Saint-Jérôme.

TABACS CANADIENS en feuilles, J. A. Forest, 189, tabacs en feuilles en gros au plus bas prix du marché. Demandez ma liste de prix ou venez voir l'assortiment. Commande remplie par la maille. Tél. Bell Est. 253-26

MEUBLES

Amherst Furniture Co. grand magasin de meubles, poêles, tapis, prêt-à-porter, etc., situé au No 1333 rue Amherst, est prêt à vous vendre ce dont vous avez besoin, à bon marché, ou tout, ou à conditions faciles. A. Paré, gérant. Cet annonce rapportée au magasin vaut 10 cents dans la piastre.

MEUBLES ET TAPIS

Quiconque désire acheter par versement: tapis, rideaux, meubles, goudrons,

FEDERATION NATIONALE SAINT-JEAN-BAPTISTE

LA TROISIEME FETE ANNUELLE DE CETTE ORGANISATION. A EU
LIEU HIER SOIR AU MONUMENT NATIONAL. — UNE BELLE CON-
FERENCE DE M. L'ABBE MAURICE SUR LE "ROLE DES OEUVRES
DE CHARITE DANS LA VIE SOCIALE".

La troisième fête annuelle de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste, organisée par Mlle Idola Saint-Jean, a eu lieu hier soir au Monument National, sous la présidence du Rév. Père Piché, curé de la paroisse St-Georges. La "aste salle remplie de déborder d'un public féminin, et le programme, artistiquement préparé avec un goût très sûr a été exécuté à l'entière satisfaction de l'assistance.

Comme morceau d'ouverture, Mlle Annie Lafleur, élève de Mlle Fortier, a exécuté sur le piano, avec un réel talent: "Le Roi des Aulnes" de Liszt. M. l'abbé Maurice a ensuite donné une conférence d'un ton très élevé et d'un beau tenue philosophique sur le "rôle des œuvres de charité dans la vie sociale". Voici les idées maîtresses que M. l'abbé Maurice a développées, au cours de cette intéressante étude:

Le conférencier procède par définition. Il définit d'abord ce qu'est la vie; définition poétique de la vie; définition philosophique; la vie est le mouvement, l'activité, l'action, et cela dans tous les ordres d'être: vie végétale, animale, rationnelle, sociale.

Pour nous, la vie n'est pas l'action pour elle-même, mais l'action en vue d'une œuvre à faire. Cette œuvre personnelle est le perfectionnement de notre être. Cette œuvre sociale est le travail pour le bien de nos concitoyens, et comme tout cela doit être fait par devoir et par amour ou charité, la vie, en quelque sorte, aboutit à un acte de charité.

Dans une deuxième partie, le conférencier parle de cette charité et des œuvres qu'elle crée parmi nous. La charité est la première des vertus sociales, puisqu'elle contient, commande et complète la justice. Elle complète la justice, car il y aura toujours des lacunes à combler. C'est le rôle des "œuvres de charité", qui:

a) Ne doivent pas empêcher sur les fonctions et le terrain des sociétés laïques;

b) Doivent avoir des visées sociales

et chercher plutôt à prévenir les maux qu'à les guérir;

c) Qui doivent s'organiser de plus en plus pour faire plus de bien, et à ceux surtout qui le méritent le mieux.

Il parle du Bureau central de la charité en France et des grands succès qu'il obtient.

a) Nos œuvres de charité doivent se faire mieux connaître et cela par tous les moyens possibles.

Un bon moyen se présente: c'est l'Exposition pour le Bien-Être des Enfants.

Le conférencier explique ce qu'elle sera: une vaste enquête sociologique sur l'enfance dans notre ville. On étudiera dans quelles conditions sont actuellement à Montréal les enfants nés ou à naître, les chances qu'ils ont de vivre; on s'occupera des enfants de la maison; dans la rue, à l'école, à l'usine, enfin de l'enfance dans toutes ses phases. C'est une œuvre d'émancipation nationale et qui mérite de fixer l'attention des autorités publiques et sociales.

S. A. R. le duc de Connaught ouvrira lui-même cette exposition à laquelle il s'intéresse en sa qualité de sociologue distingué. S. G. Mgr Bruchés encourage cette œuvre de toutes ses forces. M. l'abbé Maurice invite la Fédération à lui donner aussi un concours gracieux et cordial. Il est très ému par la belle œuvre de charité de M. l'abbé Maurice et lui donne aussi un concours gracieux et cordial. Il est très ému par la belle œuvre de charité de M. l'abbé Maurice et lui donne aussi un concours gracieux et cordial.

Le Dr E. Dufresne a chanté de sa belle voix de baryton: "Hosanna", par Jules Gramin et Mlle Idola Saint-Jean a dit avec tout le charme de son beau talent: "La fiancée du Timbalier", de Victor Hugo, avec adaptation musicale.

La "Cavatine de la Reine de Saba" de Gounod a été fort bien rendue par Mlle Blanch. Wells-Savage.

"Pendant le bal", comédie d'E. Dufresne, a été interprétée à ravir par Mlle Proulx et Mlle Bertrand, élèves de Mlle Idola Saint-Jean. On a beaucoup admiré l'aisance, le naturel et l'impeccable diction des deux jeunes interprètes.

Le Rév. Père Piché a clos cette belle soirée par une courte allocution.

L'OPINION DES AUTRES

LES INSTITUTEURS ET LES SALAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT.

"Nous lisons dans 'La Patrie' de Montréal, sous le titre: 'Les instituteurs se font rares', l'article qui suit:

"Les hommes de talent tendent à disparaître de la carrière enseignante, dans les écoles protestantes. C'est ce que constate, la commission scolaire protestante de Montréal, c'est ce que regrettent ses membres. Comme le disait l'un d'eux, 'l'œuvre des institutrices auprès des enfants de moins de dix ans est excellente, mais, passé cet âge, il est opportun de mettre les garçons sous une direction plus ferme.' Et il ne semble pas que cet état de choses doive s'améliorer car, sur une classe de 150 personnes se destinant à l'enseignement, au collège Macdonald, il n'y a que trois élèves qui soient des garçons.

Une autre preuve de cette rareté des instituteurs a été récemment fournie par le fait qu'une annonce demandant des instituteurs, à un salaire de \$550 pour huit mois, y compris le logement et la nourriture, est restée pendant deux mois sans réponse et finalement, ce sont des instituteurs d'Ontario qui ont obtenu ces positions."

Le mal dont parle le confrère existe un peu partout, mais plus particulièrement chez nos concitoyens de religion protestante.

Eux n'ont pas de communautés enseignantes au pays. Il leur faut absolument recruter leurs professeurs chez les laïques. Or depuis l'augmentation toujours croissante du coût de la vie, depuis l'ouverture de nouvelles carrières payantes, les professeurs laïques se font rares. Plusieurs même démissionnent après de longues années d'enseignement, les autres demandent des salaires plus élevés.

Le problème du recrutement des professeurs laïques chez nos frères séparés, devient de plus en plus épineux, malgré même l'offre de gros salaires.

Heureusement nous sommes plus favorisés sous ce rapport. Grâce à l'admirable dévouement, mais il y a la charité inépuisable de nos évêques, de nos prêtres, et de nos communautés religieuses, nous avons un personnel complet et compétent d'enseignement à des prix pour ainsi dire dérisoires.

Quelques exemples feront mieux comprendre les immenses avantages que nous retirons du clergé catholique sous le rapport de l'instruction publique.

"Pendant que les recteurs des Universités anglaises reçoivent des salaires variant de \$5 à \$15,000 par année, Mgr Mathieu, dont la haute compétence est, au moins, égale, à ces derniers, recevait le modeste salaire de \$100 par année comme Recteur de l'Université Laval.

"Pendant que les professeurs dans les High Schools reçoivent des salaires de \$1500 à \$500 par année, dans nos collèges, les professeurs, dont la compétence est universellement reconnue, reçoivent une modeste rétribution de \$100 par année.

Pendant que nos collèges et nos convents ne chargent qu'une modeste pension de \$100 à \$125 par année à leurs élèves et leur donnent l'instruction, les écoles protestantes chargent une moyenne de \$3 à \$600 par année à leurs élèves pensionnaires.

"Pendant que les Frères des Ecoles Chrétiennes, les Frères de Saint-Viateur, et autres communautés enseignantes se contentent d'un maigre salaire de \$2 à \$300 par année, sans autres revenus, pour leur subsistance, on trouve les plus grandes difficultés pour se procurer des professeurs laïques à \$500.

"Qu'arriverait-il si le clergé catholique, si les professeurs religieux, nous retirait leur appui et leur concours? Trop pauvre pour payer les salaires élevés des professeurs laïques, nous serions privés de toute instruction supérieure. Avant deux générations, nous ne serions plus qu'un peuple d'illettrés ou d'ignorants, bons pour faire des manœuvres, mais incapables d'occuper des positions supérieures.

Malgré leurs maigres salaires on ne peut pas dire que nos professeurs religieux dans nos collèges et nos écoles publiques et privées manquent de compétence. Ils ne peuvent pas dire non plus qu'ils sont inférieurs aux professeurs laïques. Non c'est plutôt le contraire qui arrive. Dans tous les grands concours on voit toujours nos collègues, nos convents, nos professeurs religieux arriver bons premiers, et souvent bien en avance de leurs concurrents.

"Nous devons tout particulièrement nous féliciter d'être si bien partagés, et de nous procurer les avantages que nous procure notre admirable clergé sous le rapport de l'instruction publique.

"Bien loin de critiquer à tort et à travers, loin d'exalter les classes populaires contre nos maisons d'éducation bien loin de soulever ces polémiques malhonnêtes ou la calomnie et le dénigrement systématique l'important sur la vérité des faits constants nous devons tous nous donner la main et encourager de toutes manières nos maisons d'éducation.

"C'est ce que nous entendons faire, et c'est ce que nous ferons toujours chaque fois que l'occasion se présente."

"C'est notre manière à nous de justifier que notre journal est l'organe des Catholiques et des Canadiens-Français."

(L'Action Canadienne).

Nouvelle aile pour l'Université d'Ottawa

(Spécial au "Devoir")
Ottawa, 30. — Une nouvelle aile de 100,000 pieds carrés sera ajoutée à l'Université d'Ottawa. Les travaux seront commencés au commencement du printemps prochain. Le nouvel édifice sera construit sur le terrain de l'Université avec façade sur l'avenue Laurier.

Un ex-consul se suicide

Ceiba, Honduras, 30. — Allen Gard, qui fut relevé de ses fonctions de consul américain, ici, il y a, une semaine, s'est suicidé samedi, en se tirant une balle dans la tête. Il était dans un état complet d'abattement depuis plus d'un mois.

Défiez-vous des farces

Aurora, Illinois, 30. — Mlle Margaret Mikoy est morte hier d'un saisissement à la suite d'un rire inouï causé par une farce au théâtre. Ça s'est vu à Montréal où une personne est morte subitement en lisant joyeusement la "Presse". La ville d'Aurora n'a pas le monopole du malheur.

Il est de la plus haute importance

pour la tranquillité des testateurs et des donateurs d'assurer une bonne et prudente administration de leurs biens, en les confiant à une Société qui est permanente, responsable et expérimentée comme

La Société d'Administration Générale

35 RUE ST-JACQUES, MONTREAL



LE CACAO FRY

LE CACAO PUR pour le Déjeuner. Le Grand Favori toujours et partout — est la source d'énergie, l'aliment d'épargne par excellence, créateur de forces, réparateur des pertes de l'organisme.

300 GRANDS PRIX. Médailles et autres Récompenses justifient la vogue immense dont il jouit dans l'univers entier.

DANS TOUTES LES EPICERIES, EN BOITES DE 1-4, 1-4 ET 1 LB.

Le Commerce Approvisionné par J. S. FRY & SONS, Limited, 24 Rue St-Sacrement, Montréal.

TRIBUNE LIBRE

Nos Mines de Graphite

Nous recevons la communication suivante:

St-Jovite, 24 octobre 1911
Monsieur le Rédacteur
du journal le "Devoir",
Montréal.

Monsieur,
Je viens solliciter une courte place dans les colonnes de votre intéressant journal le "Devoir", certain à l'avance de votre bienveillance, auquel le pays a droit.

Le pays a droit à une industrie minière qui, pour les grands avantages qu'elle offre, ne reçoit pas, il me semble, une part assez adéquate du monde des finances.

Je veux parler de ce minéral si universellement utile: le graphite.

Sait-on que nos montagnes en sont riches, et du plus beau? Quand je constate toute l'énergie des efforts, les misères, le travail pénible que s'imposent les mineurs à la recherche du précieux métal jaune, je me dis, combien l'exploitation du graphite, dont le produit vaut à l'or, n'est-elle pas une utilité universelle, combien, dis-je, ce travail est moins dur et les chances de succès plus assurées.

Le graphite constitue une de nos richesses naturelles premières, seulement on semble trop l'ignorer, alors comment le faire connaître? Un moyen, très efficace, me paraît tout indiqué: la publication dans les journaux.

Il y a bien quelques compagnies d'exploitation minière de graphite, mais ce qu'on en sait ne vient, certes pas, par la publication.

Le graphite de Laurentides, c'est un fait établi, ne le cède en aucun point aux produits des mines de graphite du monde entier.

Monsieur le Rédacteur, un bon mouvement, je crois, pour faire connaître, apprécier et pour encourager l'exploitation de nos mines de graphite, serait pour le gouvernement de faire étudier ces gisements minéralogiques par ses géologues, et ensuite faire émettre un rapport sur cette étude.

En faisant ainsi voir la grande utilité mondiale de ce minéral, un exposé de ses profits serait bien à l'ordre. On pourrait bien faire aussi des conférences sur le graphite. Eh quoi! on a bien des conférences agricoles, alors, pourquoi pas des conférences géologiques?

Enfin, monsieur le Rédacteur, si des personnes que ces explications pourraient intéresser désiraient se renseigner plus longuement, je serai heureux de leur donner toutes les informations relatives à ces mines, principalement dans cette région-ci.

Avec l'assurance de mes remerciements exprimés,

Croyez-moi, Monsieur le Rédacteur,
Votre dévoué,
J. T. B. JACOTEL.

Les Clubs Conservateurs

Les idées d'union font leur petit bonhomme de chemin. Un club libéral-conservateur vient d'être organisé dans la paroisse de St-Césaire, (Rouville).

Pour faciliter leurs relations au sujet des affaires locales et pour mettre tous les électeurs au courant des événements politiques du jour, les organisateurs ont eu l'heureuse idée de créer de nouveaux clubs dans toutes les paroisses du comté.

Après un bref exposé de l'utilité des clubs et des avantages qu'il y a à en fonder dans toutes les parties de la province, on procéda à l'élection des officiers.

Les votes ont donné le résultat suivant: A. M. Dufresne, ex-député, président, Dr H. Dubroux et Emile Aris, vice-présidents; Henri Gisé, secrétaire-trésorier.

Le Comité se compose de MM. Alphonse Brodeur, J. Morin, E. Ménard, Nap. Oumette, P. Angers, E. Aris, A. Daigle, A. Gingras, G. Roy, L. Gilbert, A. Aris, F. Noisieux.

Le secrétaire a été autorisé d'écrire à l'Hon. M. Monk pour lui offrir la présidence honoraire du club.

Le pauvre homme!

(Spécial au "Devoir")
Chicago, 30. — Le Dr. Rhoades, médecin du président Taft, a permis à son patient de manger un peu de tartare à la citrouille. Il y a deux semaines que le président n'a pu manger de pâtisseries.

A NOS AMIS

Le "Devoir" est outillé pour faire des impressions dans tous les genres. Ouvrage garanti.

LE NATIONALISTE

Le Nationaliste est le plus intéressant et le plus répandu des journaux du dimanche. A coté des articles politiques et littéraires, des nouvelles et des comptes rendus sportifs qu'ils vous donne, vous trouverez toujours une amusante page de caricatures.

C'est avant tout, comme son confrère le "Devoir", un journal de combat.

Lisez le "NATIONALISTE"
Vous ne vous ennuyerez pas.

Le prix du fromage

Rapport de la vente de fromage du 26 octobre 1911, au Board of Trade, par Aug. Trudel, gérant de la Société Coopérative Agricole des Fromagers de Québec.

Blanc. — 1000 boîtes, extra choix, à Hodgeson Bros & Rowson Ltd, prix, 13c 9-16.

786 boîtes, choix, à Lovell et Shrimmas Ltd, prix, 13c 7-16.

506 boîtes N. Gunn, Langlois & Co, prix, 13c 3-8.

Coloré. — 132 boîtes, extra choix, à The Cooperative Wholesale Society, prix, 13c 11-16.

250 boîtes, choix, à G. D. Warrington, prix, 13c 5-8.

Notre-Dame de Saint-Rosaire

Ce soir à 8 heures, aura lieu la bénédiction solennelle d'un orgue vocalion à l'église de St-Rosaire, Ville-Marie. La cérémonie sera présidée par M. le chanoine Roy, chancelier de ce diocèse. Immédiatement après l'exercice du St-Rosaire, dont la partie musicale sera remplie par le chœur des enfants de Marie sous la direction de Mlle Brisson, diplômée du Conservatoire, aura lieu le concert d'inauguration.

L'orgue sera tenu par Madame docteur J.-A. Jarry dont l'orgue n'est plus à faire dans le monde musical. Les chants seront exécutés par le chœur paroissial sous l'habile direction du maître de chapelle J.-B. Sigouin, B. N. P. Enfin des artistes de renom prêteront leur généreux concours à ce régal artistique.

Union Saint-Pierre

CONDOLEANCES

A une assemblée spéciale des membres du Bureau Exécutif de l'Union Saint-Pierre, tenue le 27 du courant, la résolution suivante a été adoptée à l'unanimité:

"Que les membres du Bureau Exécutif offrent à la famille du regretté défunt leurs plus sincères et profondes sympathies dans la perte douloureuse qu'elle vient de faire;

"Que copie des présentes résolutions soit adressée à la famille et aux journaux."

Le bal de la St-André

On dit que le bal de la St-André sera le plus important événement social de l'automne qu'on ait jamais vu à Montréal. Leurs Altesses Royales le duc et la duchesse de Connaught assisteront, dit-on, à la fête. Il est de tradition que ce bal procure l'occasion aux monténégrins de faire la connaissance du nouveau gouverneur-général.

FAITES NETTOYER VOS FENETRES PAR LA New York Window Cleaning Co.

Bon service garanti. Hommes expérimentés. Prompte attention
Ecrivez, TELEPHONEZ ou VENEZ
Tel. Main 1203. 40 RUE DES JURES.



Le Ministère des Travaux Publics recevra jusqu'à 4,000 p. m., jeudi le 2 novembre, 1911, des soumissions pour la fourniture de cinq cents tonnes de charbon bitumineux à la gare du chemin de fer, à Temiskaming. Que, les soumissions devront être cachetées, adressées au sous-secrétaire, sous leur enveloppe, en sus de l'adresse, les mots: "Soumission pour fourniture de charbon à Temiskaming, Qué."

On peut consulter les devis et formulaires de soumission et se procurer des formulaires de soumission au Ministère des Travaux Publics, à Ottawa et aux bureaux de:

M. J. L. Michaud, ingénieur de district, bâtiment de la Banque des Marchands, rue St-Jacques, Montréal; M. J. G. Sing, ingénieur de district, bâtiment de la Confédération Life, Toronto.

Les soumissionnaires ne doivent pas oublier qu'on ne tiendra compte que des soumissions faites sur les formulaires imprimés fournis, dûment libellés, signés de la main des concurrents, avec désignation de la nature de leurs occupations et du lieu de leurs résidences: s'il s'agit de sociétés, chaque membre devra signer de sa main la soumission et y inscrire la désignation précédente.

Un chèque égal à 10 pour cent du montant de la soumission, fait à l'ordre de l'Honorable Ministère des Travaux Publics et accepté par une banque à charte devra accompagner chaque soumission. Ce chèque sera confisqué si l'entrepreneur dont la soumission aura été acceptée refuse de signer le contrat d'entreprise ou n'exécute pas intégralement le contrat.

Les chèques dont on aura accompagné les soumissions qui n'auront pas été acceptées seront remis.

Le Ministère se engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre, R. C. DESROCHERS, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, le 28 octobre 1911.

N. B. — Le ministre ne reconnaît aucune note pour la publication de l'avis ci-dessus, lorsqu'il n'aura pas expressément autorisé cette publication.

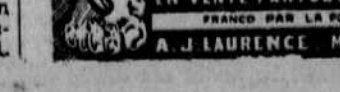
DOMINION COAL CO. LIMITED

Mineurs et Expéditeurs
DE
CHARBON DOMINION COUP VAPEUR

Criblé, brut (run mine), mélangé (slack)

Pour renseignements s'adresser aux BUREAUX DE VENTE

112 rue St-Jacques, MONTREAL.
Téléphone Main 401



ANTIKORA-LAURENCE
CURE RADICALE DES CORPS
EN VENTE PARTOUT
FRANCO PAR LA POSTE
A. J. LAURENCE, MONTREAL

Role de Contributions Foncières

AVIS AUX CONTRIBUABLES

Avis public est par les présentes donné que le rôle d'évaluation et de contributions foncières de la Ville de Montréal, pour les différents quartiers de la dite Ville, est terminé et maintenant déposé au bureau du sous-secrétaire, à l'Hôtel de Ville.

Toutes les personnes mentionnées au rôle comme sujettes au paiement de contribution foncière sont par les présentes sommées d'en payer le montant au sous-secrétaire, à son bureau, dans les dix jours de cette date sans autre avis.

WM. ROBE, Trésorier de la Cité.
Bureau du Trésorier de la Cité.
Hôtel de Ville,
Montréal, 12 octobre 1911.

AVIS DE DIVIDENDE

BANQUE D'HOUELLE
AVIS est par les présentes donné qu'un dividende de deux et un quart pour cent (2 1/4 p.c.), égal au taux de neuf (9 p.c.) pour cent par an, sur le Capital payé de cette Institution, a été déclaré pour le trimestre finissant le 30 novembre prochain, et sera payable, au Bureau-Chief de la Banque en cette Ville et à ses Succursales, le 26 décembre prochain, à midi.

Par ordre du Conseil de Direction.
M. J. A. PRENDERGAST, Gérant-Général.

Ce journal est imprimé, au No 714, rue Saint-Jacques, à Montréal, par "La Publicité" (à responsabilité limitée), Henri Bourassa, directeur-gérant.

LA VIE SPORTIVE

UNE AUTRE RÉPONSE A L'AMATEUR BONA-FIDE

LE NATIONAL DEPUIS SA FONDATION. — CE QUE L'UN DES FONDATEURS CROIT DEVOIR DIRE A L'AUTEUR DES COMMUNIQUES DE LA "PATRIE". — LES VÉRITABLES AMIS DU "NATIONAL".

Vous demandez, Monsieur "l'Amateur Bona-Fide", aux directeurs du National si nous avons compris le but de notre association. Il me semble qu'avant de répondre pour vous, négativement à une question aussi grave, vous auriez dû consulter l'histoire du National, depuis sa fondation. Vous auriez vu alors que les premiers de nos compatriotes dont les noms figurent en lettres d'or, dans le livre du sport canadien-français, avaient très bien compris l'importance de l'association qu'ils fondaient, puisqu'ils n'ont épargné ni leur temps, ni leur travail, ni leur argent pour mener à bonne fin cette entreprise toute nouvelle parmi les nôtres.

Ceux qui ont assisté aux débuts difficiles du petit club de Lachine savent quels sacrifices énormes ont dû s'imposer les pionniers du sport chez nous. On ne se oie pas avec autant de désintéressement pour une chose dont on n'a pas compris l'importance.

Le petit club de Lachine a grandi, a prospéré, il est devenu l'Association Nationale. Ce nom nous dit beaucoup, et vous dit tout un passé de dévouement, de patriotisme, de persévérance et de gloire.

L'Association Nationale n'a pas été fondée seulement pour un club de crose. L'idée qui a présidé à la fondation de notre "National" a une portée beaucoup plus considérable et générale que lui prête ce soi-disant amateur bona-fide. Seulement comme il fallait commencer par quelque chose les directeurs du National ont pensé que le jeu de crose était celui qui contribuerait le plus à faire aimer le sport parmi nos compatriotes. Tout en développant leurs qualités sportives, ce jeu deviendrait une artère principale qui permettrait de toucher tous les sports successivement à mesure que se ferait le développement de l'Association. L'idée a fait son chemin et aujourd'hui les directeurs du National voient à réaliser leur rêve.

L'Association de la M.A.A.A. dont vous vous réclamez dans vos communications, laquelle existe depuis un cinquantaine d'années, a débuté par un club de crose, et ce n'est que vingt ans après, qu'elle a commencé à prendre de l'expansion. Ce n'est qu'une quarantaine d'années après sa fondation qu'elle s'est dotée de la magnificence bâtie de la rue Peel. Pendant vingt ans, l'Association anglaise s'est contentée d'une modeste maison de club, que monsieur l'Amateur bona-fide peut appeler cette fois une "biocue contaminée". Consultez l'histoire de la M.A.A.A. et vous verrez que cette belle association n'a pas touché à tous les sports au début de sa carrière. Elle a commencé humblement et même pauvrement, et si, aujourd'hui elle est riche et puissante, elle le doit certainement à la générosité de ses amis les anglais, qui, depuis longtemps se sont pénétrés de l'importance des sports et de la nécessité de l'éducation physique de leur enfant. Puisque nous sommes à parler de vous, au sujet des anglais, je me permettrai une digression pour leurs idées sur le sport. C'est qui caractérise l'éducation anglaise, c'est qu'elle donne depuis un siècle, grande importance au développement physique. L'anglais fait du sport, une partie du programme scolaire. Dans les collèges, "high schools", universités anglaises, ceux qui ne se livrent pas au sport forment l'exception, et cependant les règlements de ces maisons d'éducation n'en parlent pas, mais l'usage a fini par les rendre obligatoires.

Il est vrai que les anglais étudient moins que leurs compatriotes de langue française, mais plus que nous, ils sont capables d'agir. Rien d'étonnant que les appels faits à ces hommes dans de telles conditions, soient toujours un succès. Leur mentalité est faite sur ce point, et ils agissent en conséquence. Nous, Canadiens-français, avons à lutter contre l'apathie de nos concitoyens à l'égard du sport et de l'éducation physique. On a considéré longtemps, comme non sérieux, les gens qui faisaient du sport. Cet état de chose a créé une certaine mentalité qu'il est très difficile de faire disparaître, c'est cette mentalité que les fondateurs du National ont eu à combattre. La chose s'est certainement améliorée depuis quelques années. Il y a 20 ans le sport canadien-français était dans l'enfance, aujourd'hui il entre dans l'adolescence, et cela grâce aux efforts généreux de ceux qui ont mené la barque du National, depuis quelques années. Continuez à faire connaître les sports, continuez à convaincre vos compatriotes de la beauté du sport et de la nécessité de l'éducation physique, et ensuite vous verrez que le succès couronnera vos efforts. Quels succès avons-nous eus dans le passé avec les appels faits en faveur du National? De piètres succès, en vérité.

Vous comparez, monsieur l'Amateur bona-fide, le Club Canadien avec le National. Rien de plus ridicule. Est-ce que vous ne savez pas, que notre association est une association purement sportive, et amateur, tandis que l'autre est simplement une entreprise financière? La première doit son existence à une cause patriotique, l'autre à l'appas du gain.

Vous dites, monsieur, l'Amateur bona-fide, que le National n'a jamais été autre chose qu'un club de crose et de dames. Je vois par cette affirmation, que votre ignorance n'a d'égale que votre mauvaise foi. Ne songez-vous pas que le National a déjà eu un club de crose, un club de dames, un club de hockey qui a donné des déficits si considérables que les directeurs du National ont été forcés de le mettre de côté, pour ne pas compromettre son existence? Si ce sport est aujourd'hui en honneur chez nos compatriotes, je crois que le National doit en avoir quelque peu le mérite. Le National a semé, et c'est le club Canadien qui récolte.

Ne savez-vous pas que le National possède de nombreux coureurs qui nous font honneur? Ne savez-vous pas qu'il y a actuellement au National une pléiade de jeunes athlètes qui grandissent à l'ombre de nos coureurs, et qui feront leur marque avant longtemps?

Vous semblez parler avec dédain des immeubles que le National possède à Maisonneuve, je connais un club sportif de la rue Ste-Catherine qui ne les refuserait pas, si on les lui offrait. Ignorez-vous que ces immeubles valent \$100,000.00 et qu'ils ne sont hypothéqués seulement de \$23,000.00.

Ces immeubles ont été acquis au prix des plus grands sacrifices et c'est pour cette raison que nous, les fondateurs, nous veillerons avec un soin jaloux, à la conservation de ce patrimoine national. Nous ne permettrons pas à une bande de "schemers" d'y toucher.

La biocue que vous voulez démolir n'est pas plus infecte et plus contaminée que celle de la M.A.A.A. dans laquelle les membres de cette association ont passé près de 20 ans, et dans laquelle toutes les célébrités sportives de l'Amérique ont passé. Notre biocue n'est pas plus infecte que celles de la Shamrock, du Tecumseh, du Toronto, du Capital, du Cornwall. Je vous dirai que de toutes les maisons de club, la nôtre est la plus propre et la plus hygiénique.

Les centaines d'enfants qui y sont venus développer leurs muscles l'été dernier, en sont sortis sains de corps. Nous ne craignons pas la contamination à Maisonneuve.

Vous voulez, dites-vous, comme directeurs du National des hommes d'affaires, des gentilshommes, pourvu qu'ils aient des connaissances sportives. Cela n'est pas nécessaire. Voyons, est-ce que le président de l'année dernière en a eu besoin pour gagner le championnat de 1910? Non, cela n'est pas nécessaire, soyez hommes d'affaires et gentilshommes et vous êtes qualifiés pour être directeurs du National. Nous serons tous des gens pratiques si nous éliminons ce "ticket" recommandé par l'Amateur bona-fide.

Parlerais-je maintenant des petits personnages, de la clique détestable pour lesquels vous n'avez pas de qualificatifs assez sévères. Ces petits personnages sont ceux qui veulent pour conserver ce que l'énergie et la persévérance ont édifié et que vous voulez maintenant envoyer au pieu des démolisseurs. Les nullités trop nombreuses sont celles qui n'ont pas craint le mensonge et la calomnie, et qui ont mené le National au succès financier et sportif. Les véritables amis du National ne sont pas ceux qui, comme cet amateur bona-fide, bavent sur ceux qui ont travaillé depuis 20 ans au succès de notre association. Les véritables amis du National ne sont pas ceux dont les portraits sont donnés périodiquement dans un grand quotidien comme des sauveurs du National, du genre de ce "sauveur" qui était prêt à offrir un affidavit à M. Findlay lors de la fameuse assemblée du Windsor. Les véritables amis du National ne sont pas de la tenue de cet homme d'expérience dans les affaires de sport qui qualifie de folie la démission du National de la N.L.U. Ce monsieur aurait dû attendre le développement du nouveau projet qui sera certainement pour le plus grand bien du National, avant de donner une opinion aussi ridicule.

Les véritables amis du National ne sont pas ceux qui préchent la résignation, ce ne sont pas ceux qui conseillent aux directeurs du National de ne pas avoir du ressentiment contre ceux qui nous ont fait subir injustice sur injustice, ce ne sont pas ceux qui proposaient aux directeurs du National d'aller se mettre aux genoux des magnats de la N.L.U. pour faire renverser la décision du président, à propos de la suspension de Secours et de Décarie. Les véritables amis du National ne sont pas certains journalistes, qui s'efforcent tous les ans de mettre la haute main sur la direction du National, pour l'exploiter à leur profit personnel et pour mieux "scooper" leurs confrères, en même temps que semer la zizanie au sein de notre organisation. Non, les véritables amis du National sont ceux qui travaillent depuis 20 ans, sans autre récompense que la satisfaction du bien accompli.

J'ai cru mettre toutes ces considérations sous les yeux du public sportif, pour bien le mettre en garde contre les petits "sportsmen" qui essayent d'enlever le contrôle du National aux ouvriers de la première heure, pour le mettre en d'autres mains inconnues.

UN QUI SAIT.

Programme des sports aujourd'hui

McGill vs Montréal, rugby anglais, à 10 hrs 30 a.m. championnats intercolégiaux à la M.A.A.A.
Montréal vs Tigers à Hamilton. (Joute d'exhibition).
Course annuelle du "Herand" à 10 heures 30.

Les All-Stars vainqueurs du Richmond

LE LANCER DUBUC FAIT SES ADIEUX AU PUBLIC MONTRÉALAIS DANS UNE PARTIE INTERESSANTE HIER APRES-MIDI.

La ligue de baseball de la Cité, qui marquait par un banquet, ces jours derniers, la fin d'une glorieuse saison, a vu ses champions faire leur dernière apparition au terrain des Shamrocks hier, dans une grande partie contre une équipe d'étoiles recrutées parmi les plus forts frappeurs de la ligue, sous la direction du receveur Morin, avec Jean Dubuc comme lanceur. Ce dernier faisait ses adieux au public montréalais, Jean devant retourner dans les ligues majeures, en 1912.

Non moins de 1000 fervents amateurs de baseball n'avaient pas craint d'affronter le vent froid pour être témoins de cette dernière partie qui fut, ainsi que le démontre le score, des plus intéressantes. Dubuc bien que manquant de contrôle par moments, fut invincible dans les moments critiques. Il retira onze hommes sur des strikes et deux coups seulement, un deux-but de Sherman et un coup simple de Webster furent frappés en temps opportun, à la troisième inning ce qui sauva Richmond d'un blanchissage. Red Ashton joua aussi une excellente partie. Il est d'ailleurs à noter que la quatrième, donnant un passeport à Ray Butler après un Jefferson eut atteint son premier but sur un petit coup au troisième but. McCoy frappa un "deux buts" et entra avec le dernier point grâce à une erreur de Lavoie et d'un coup de Beaneau. L'Étoile et Ray Cutter obtinrent des "catches" difficiles au champ. Score : All Star 00000000-3 5 1 Richmond 00100000-1 4 3

Le rugby aux États-Unis

RESULTATS DES PARTIES QUI ONT ÉTÉ JOUÉES SAMEDI

APRES-MIDI.
A Cambridge-Harvard, 20; Brown 6.
A Ithaca-Cornell, 9; Pittsburg, 3
A Philadelphia-Pennsylvania State 22; U. of P., 6.
A Annapolis-Navy, 0; Western Reserve, 0.
A Syracuse-Springfield, 9; Syracuse, 5.
A Chesterton-Swarthmore 21; Rutgers, 0.
A Williamstown-New-York University 6; William's, 8.
A Ann Arbor-Vanderbilt, 8; Michigan, 9.
A Princeton-Princeton 20, Holy Cross 0.
A Columbus, Ohio-Ohio State 3, Wesleyan 0.
A West Point-Army 20, Lehigh 0.
A New-Haven-Yale 23, Colgate 0.
A Hanover-Dartmouth 12, Vermont 0.
A Easton-Carlisle 19, Lafayette 0.

Tournoi de lutte à Longueuil

SIX LUTTEURS SE RENCONTRENT CE SOIR DANS LA SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Ce soir aura lieu un intéressant tournoi à l'hôtel de ville de Longueuil, alors qu'une demi-douzaine de lutteurs bien connus à Montréal se disputeront la suprématie.

Armand St-Louis de Montréal es-saiera de tomber John Baker, de Lowell, Mass., dans une lutte à finir dans trois.

Mlle Marion toujours introuvable

La jeune fille du nom de Marie Louise Marion qui est disparue de chez ses parents il y a plus d'une semaine et dont les vêtements ont été trouvés près d'une carrière, n'est pas retrouvée. Une nouvelle disant que la fugitive avait été vue à Québec a été reçue samedi. Le chef de la Sûreté de Montréal a communiqué avec son collègue de la vieille capitale et a appris qu'il s'agissait encore d'un canard.

Pour la mort de son fils

Georges Normand, navigateur, de l'École-Grues, a intenté une poursuite contre la compagnie F. J. Jago, constructeur, de Westmount, en réclamation de \$2,000 de dommages-intérêts pour la mort de son fils.

La prison pour un lâche

Un lâche du nom d'Alfred Collette, trouvé coupable d'avoir battu sa femme a été condamné à quatre mois de prison sans option par le recorder samedi. Il a en outre été sévèrement tancé et s'il ne veut pas passer six autres mois à l'hôtel Vallée, à l'expiration de sa peine, il devra s'engager par un cautionnement de \$400 à se conduire avec plus de dignité à l'avenir.

Une nouvelle Ligue de Crose a été formée samedi

ELLE SE COMPOSERA DU NATIONAL, DU TECUMSEH, DU TORONTO ET D'UN CLUB QUI N'A PAS ENCORE ÉTÉ CHOISI. — LE BUT DE LA NOUVELLE ORGANISATION EST DE DONNER DU SPORT PLUS INTERESSANT ET DE MELIORER LES REVENUS FINANCIERS AUX CLUBS.

La dernière sensation dans le monde de la crose nous a été fournie samedi quand, dans le silence d'une petite salle du Café Oxford en cette ville, trois des principaux magnats de la crose au Canada, MM. Percy Quinn, président de l'équipe régulière du Toronto Lacrosse Club, Charlie Querrie, directeur-gérant du Tecumseh Lacrosse Club et le docteur Joseph Cousineau, président de l'Association Athlétique d'Amateurs Nationaux, décidèrent de fonder une nouvelle ligue de crose.

Comme la réunion s'est tenue dans le plus grand secret, nous ne connaissons encore que les faits principaux de la nouvelle ligue, mais ce nous savons nous permet de dire que les clubs Capital et Cornwall, deux clubs qui se sont particulièrement acharnés contre le National en tout temps et en tous lieux, malgré qu'ils durent leur subsistance presque exclusivement à notre équipe canadienne-française, ont été éliminés de la nouvelle ligue et que, de ce fait, ils devront disparaître de la ligue professionnelle, pour le plus grand bien de leurs bailleurs de fonds.

La nouvelle ligue qui se composera de quatre clubs, dont deux de Toronto et deux de Montréal, prendra probablement le nom de la National Lacrosse Union, qui, comme on le sait n'est pas incorporée.

La nouvelle ligue dont la fondation est due à l'initiative du docteur Cousineau, président du National, sera administrée sur une base financière, et les clubs devront sinon tripler les profits de chaque club.

En effet, l'échelle des parties sera augmentée de façon à permettre à chaque club de donner neuf joutes sur son propre terrain, quand par les années passées il n'avait que six joutes sur chaque terrain.

Il y a plus encore. Comme les quatre équipes seront très fortes, les parties seront plus contestées et elles offriront un plus grand attrait aux amateurs enthousiastes du sport de la crose au Canada. Nous n'avons pu savoir encore quel serait le quatrième club qui fera partie de la nouvelle ligue, mais nous croyons pouvoir dire qu'il sera recruté parmi les meilleurs équipiers du Shamrock et du Montréal.

A l'encontre de ce que publiait le "Standard" samedi soir, nous pouvons assurer nos lecteurs que M. Findlay du Montréal n'a pas assisté à la réunion du Café Oxford, non pas parce qu'il a refusé de s'y rendre mais parce qu'il n'y avait pas été invité.

La nouvelle ligue tiendra sa première réunion officielle à Toronto le 15 novembre prochain, alors qu'on discutera les détails de la nouvelle organisation, et qu'on verra à l'admission de la quatrième équipe.

Le sport de la crose n'est pas mort au Canada et surtout à Montréal, et grâce au docteur Cousineau qui est l'âme de la nouvelle organisation, nous allons voir revivre en notre ville et ailleurs les luttes émouvantes des vieilles années.

Nous reparlerons demain de la nouvelle ligue et donnerons de nouveaux détails très intéressants sur sa formation.

Les résultats à Latonia

Little Father se signale de nouveau en gagnant les stakes Carlton

1ère course, Bourse \$500 pour deux ans. A réclamer, 1 mille.
Jenny Geddes, 105, Goerner.
Nicolas, 108, Pain.
Bonne Chance, 108, Taplin.
Kings, 114, 3-5.
Manager, 108, Col. Cook, Floral Day, ont aussi couru.
2ème course, bourse \$500 pour 3 ans et au-dessus, 1 mille et 70 verges.
Tom Bigbee, 109, Henry.
Forehead, 103, Koerner.
Tay Pay, 100, Turner.
Lavoie, 114, 3-5.
High Range, Star Blue, Camel, Jim Gaffney, ont aussi couru.
3ème course, Bourse \$500, pour 3 ans et au-dessus; à réclamer, 1 mille et 70 verges.
Queen Marguerite, 109, Kennedy.
Col. Ashmeade, 109, Dugan.

Irish Kid, 100, Koerner.
Temps, 1.44.
The Royal Prince, Emily Lee, McIvor ont aussi couru.
4ème course, 3 ans et au-dessus, Stakes de \$1,000, 6 furlongs.
Little Father, 125, Koerner.
Stinger, 118, Kennedy.
Carlton, G., 109, Dugan.
Mary Davis, Countless, Love Not, Follie Levy, ont aussi couru.
5ème course, 13-16 mille. Governor Gray (Daggon), Polts (Turner), Cheryola, (Koerner), temps, 1.57 3-5.
Any Port et Swanano, ont aussi couru.
6ème course, 11-18 mille. G. M. Miller (Dugan), Startler, (Henry), second, Falcada (Koerner) temps, 1.53. Henry Hutchinson, Hanly et Moeckler, ont aussi couru.

LE RUGBY AU CANADA

OTTAWA REMPORTE UNE BRILLANTE VICTOIRE SUR LES TIGERS DE HAMILTON. — A KINGSTON, LE QUEEN'S EST DÉFAIT PAR L'EQUIPE DU COLLEGE D'OTTAWA. — LE VARSITY DE TORONTO TRIOMPHE CONTRE MCGILL A MONTREAL. — LE MONTREAL SUCCOMBE AUX ARGOS A TORONTO.

L'après-midi de samedi a fourni quelques surprises dans le sport du rugby. Une seule équipe, celle de l'Université de Toronto, parmi laquelle se trouvaient des centaines de partisans des Tigers ont assisté à la victoire des Rough Riders sur les Tigers de Hamilton.

L'équipe de la Capitale prit une avance dès le début, le score, au milieu de la joute étant de 8 à 2.

Ce score augmenta graduellement et la joute se termina par un total de 25 à 9 en faveur des joueurs locaux.

Alignement des équipes:
Ottawa Position Tigers
Johnstone Arrières Oliver
McCann demis McKilvie
Gerard demis Smith
Robertson demis McNeilly
Shelling quart Burton
Black scrimage McCann
Phillips scrimage Awey
Wilkinson extérieurs Nevels
Ryan extérieurs Glassford
Gaisford extérieurs Gattenby
Megglonghin milieu Pottier
Elliott milieu McFarlane
Vaughan intérieurs Woodley
Kitt intérieurs Isbester
Arbiter W. McMaster.
Assistant:—Hugh Gall.

Kingston, 30. —La valeureuse équipe du Collège d'Ottawa a affirmé de nouveau son désir de remporter le championnat de l'Intercolégiale en battant celle du Queen's par un total de 12 à 10 points.

L'arrière Cornellier a été l'étoile du jeu pour Ottawa.

Le Queen's débuta en comptant quatre joints, mais au second quart le Collège d'Ottawa prit le dessus et ne fit qu'augmenter son score jusqu'à la fin.

Composition des équipes:
Ottawa Position Cornellier
Lackie Arrières McKilvie
Poelette demis Hefferman
Dick demis Kerrington
MacDonald demis Shantel
McNeil quarts Killian
Cochrane scrimage Cyra
Barker scrimage Kennedy
Dunlop scrimage McDonald
Sliter alliers Nagle
Rolden alliers Harrington
Kinella alliers O'Leary
McLeod alliers Sullivan
Elksine alliers Phobus
H. Smith alliers Gilman
La joute entre le Varsity de Toronto, et le McGill, au terrain de ce dernier a été l'une des plus contestées qu'on ait vues jusqu'ici chez les universitaires montréalais.

Le score final fut de 23 à 22.

Quoique les Torontoniens aient réussi à maintenir jusqu'à la fin, une avance avec leurs adversaires, le McGill n'avait qu'une différence d'un point avec le Varsity trois minutes avant la fin de la partie.

Composition des équipes:
Toronto Position McGill
Murray Arrières McDonald
Billington demis Maynard
Masson demis Ramsey
Lee demis Green
McEwen quarts Campbell
Trenbull scrimage Knight
Savage scrimage Bell
Rogers scrimage Curtis
Digby alliers Clarke
Johnston alliers Gernan
Watrous alliers Sinclair

1912 Pierce Arrow

Nous avons été nommés seuls agents dans la Province de Québec, de la Pierce Arrow Motor Car Co, fabricants des célébres

Voitures Automobiles "Pierce Arrow"

3 grandeurs de chassis, toutes à six cylindres, 36, 48 et 66 chevaux-vapeur.

Le corps de la voitures est de 16 variétés différentes.

The Motor Import Co. of Canada Limited

Entrepôts : EDIFICE DU FORUM, rues Ste-Catherine et Atwater
TEL. UP 2600
Raccordement Privé
Aussi HUDSON 33 dont l'ignition et la mise en train se fait automatiquement

OUVERTURE DE LA SAISON DANS LA LIGUE COMMERCIALE

1ère Victoire des Champions

Le Club de Quilles des Lamontagne Limitée, Champion de la Ligue, a brillamment inauguré la saison, le soir, en triomphant du General Fire Extinguisher, sur les allées de ce dernier par une majorité de 297 points.

Voici le sommaire de la partie:

LAMONTAGNE LIMITEE				GENERAL FIRE EXTINGUISHER			
Total				Total			
A. Barrette . . .	150	122	150-422	McIntosh . . .	136	100	115-351
P. Joubert . . .	141	134	156-431	Turner	116	121	125-363
E. Préfontaine .	141	117	89-347	Sullivan	122	114	114-350
E. Leblanc . . .	106	118	125-349	Cable	116	107	140-363
E. Vincent . . .	107	146	149-462	Kipp	115	142	138-395
S. Paré	141	115	156-442	Picard	121	103	117-341
			2460				2163

Majorité: 297.

Les "Billets du Soir"

par ALBERT LOZEAU

Un joli volume de cent-vingt pages.

PRIX :—Vingt-cinq sous l'exemplaire.

En vente chez ALBERT LOZEAU, 604 avenue Laval, ou aux bureaux de

LE DEVOIR, 71a rue Saint-Jacques.

GRAPHOPHONES

Les nouveaux Disques pour NOVEMBRE sont maintenant en vente.

VEZ VOIR ET ENTENDRE LES

GRAPHOPHONES & DISQUES

COLUMBIA

641 STE CATHERINE Ouest.

N'hésitez pas !

DONNEZ TOUT DE SUITE

VOS COMMANDES

d'Impressions

au "DEVOIR"

NOUS SOMMES OUTILLES POUR TOUS LES GENRES DE TRAVAUX

D'IMPRIMERIE. : : : : : :

Demandez nos Prix

TELEPHONE MAIN 7451.

71a Rue Saint-Jacques

Obtenez-vous satisfaction de vos

COURROIES !

SINON ESSAYEZ CELLES DE

D. K. McLAREN, Limitée,
351 RUE ST-JACQUES

CALENDRIER

MARDI, LE 31 OCTOBRE 1911
Vigile du la Toussaint (Jeûne).
Lever du soleil, 6 h. 36, coucher du
soleil, 4 h. 50. Lever de la lune, 2
h. 40 (s.); coucher de la lune, (mat.).
PREMIER QUARTIER.

Le premier ministre à New-York

New-York, 30. — L'honorable R. L. Borden, a été l'hôte à un dîner que lui ont offert les membres de cette société au club des avocats, samedi. Dans une courte allocution, le premier ministre a déclaré que les événements récents n'atténuaient en rien les bonnes relations qui existent entre le Canada et les États-Unis.

Après avoir assisté à un service funèbre en mémoire de N. Edward, le célèbre avocat défunt, l'honorable M. Borden, accompagné de Mme Borden est parti ce soir même pour Ottawa.

Il sera créé chevalier

D'après un renseignement reçu d'Ottawa, l'honorable R. L. Borden, premier ministre du Canada, sera créé chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de Saint-George à l'occasion des fêtes du jour de l'an.

Sam Hughes en tournée

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 30. — Le ministre de la Milice assistera aujourd'hui aux manœuvres de Hamilton, puis il partira pour la côte du Pacifique en vue de recueillir en route tous les renseignements utiles à la conférence qu'il a convoquée à Ottawa pour la mi-novembre.

La question navale

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 30. — La question navale viendra inévitablement à la prochaine session. Si le gouvernement ne met pas de lui-même la Chambre au courant de ses intentions, l'opposition la provoquera.

Le procès McNamara

Los Angeles, 30. — Le juge Barwell a donné samedi une décision très importante concernant le choix des jurés dans le procès McNamara. Le juge a refusé de mettre de côté deux jurés recrus par la défense parce qu'ils croyaient que l'explosion de la batarde du Times était l'œuvre des unions ouvrières.

Vingt morts

RÉSULTAT D'UNE COLLISION

(Spécial au "Devoir")

Cheyenne, Wyo., 30. — L'Atlantic Express du Union Pacific est venu en collision samedi après-midi avec un convoi de fret en route pour l'Ouest, à huit milles d'ici. On a ramassé vingt morts et plusieurs blessés. La collision est due à l'erreur d'un serre-frein qui a laissé ouverte l'aiguille de la voie sur laquelle se trouvait le convoi de fret.

Asquith se retirerait

(Spécial au "Devoir")

Londres, 30. — On dit dans les cercles politiques que les derniers changements politiques annoncent la retraite prochaine de M. Asquith auquel succéderait Lloyd George. M. Asquith est en bonne santé mais il trouve les fonctions de premier ministre trop absorbantes pour son âge.

Reprise des séances du jeune Barreau

M. Arthur Vallée, président de l'Association du Jeune Barreau, prépare la convocation du conseil, pour déterminer la date de la reprise des séances de l'année académique.

On dit que l'actif président veut avoir des séances bien remplies, et déjà il s'est assuré le concours de plusieurs magistrats et d'avocats éminents, pour donner des causeries devant l'association.

L'exposition d'automobiles

M. F. H. Anson, président de l'Automobile Club du Canada, annonce que nous aurons une grande exposition d'automobiles au manège de la rue Craig en 1912. M. E. M. Wilcox en sera le directeur.

Elle aura lieu au commencement de janvier ou au commencement de février.

La traite des blanches

(Spécial au "Devoir")

Washington, 30. — Le gouvernement va prendre des mesures énergiques pour arrêter la traite des blanches aux États-Unis. Le secrétaire d'État vient de établir dans les grandes villes des bureaux qui feront le recensement des quartiers interlopes et chaque pensionnaire devra remplir une formule donnant l'histoire de sa vie.

Allez chez de TON-
NANCOUR, 61 rue
Notre-Dame est, pour
votre habillement ou
pardessus d'automne,
satisfaction garantie.

LE FEU DANS LA NUIT

Le feu cause pour \$20,000 de dommages, sur le boulevard
Laurier. Un pompier blessé ; une voiture
d'échelles renversée

MANQUE DE PRESSION D'EAU

Hier soir vers les onze heures et demi, un violent incendie s'est déclaré dans une maison de plusieurs logements au coin sud-est de la rue Drolet et du Boulevard Laurier, au quartier Saint-Denis. Le feu qui s'est déclaré, paraît-il, dans un hangar à l'arrière de l'édifice, s'est vite communiqué à la bâtisse principale, et lorsque les pompiers arrivèrent sur les lieux, le feu faisait rage et la pression d'eau était très basse. On dut aller communiquer les boyaux à incendie à l'Avenue Mont-Poyol, tandis que le foyer ardent, attisé par un fort vent du nord ouest, propageait ses flammes à tout élan.

Ce n'est guère que vingt ou vingt-cinq minutes après que le feu fut découvert que l'on eut suffisamment d'eau pour noyer la bâtisse.

La bâtisse appartenait à M. A. Ménard et est évaluée, dit-on, dans les 12 à 13 mille piastres. M. A. Guindar occupait les magasins du coin où il tenait une épicerie et un étal de boucher.

Un restaurant à l'autre coin était occupé par un M. Proulx.

Un accident qui aurait pu causer mort d'homme s'est produit au moment où les pompiers s'élevaient sur les échelles alla donner contre une galerie et la voiture fut complètement renversée, heureusement que le conducteur eut le temps de sauter sans se blesser.

Un pompier, A. Girard, s'est infligé des brûlures à la figure et aux mains, il fut transporté à l'hôpital Notre-Dame.

On a dû descendre par les échelles une femme malade.

On dit que l'édifice est assuré, quant aux locataires, la plupart font des pertes sensibles. Les pertes peuvent s'élever de 15 à 20 mille piastres.

Le chef Tremblay arriva sur les lieux au moment où les flammes menaçaient les bâtisses voisines et où la pression était très basse. Aussitôt que la pression fut assez forte, tout danger disparut et le feu fut sous maîtrise ; mais la ruine de M. Ménard n'est plus qu'une ruine complète.

UNE MAJORITÉ DE 37,774 VOIX

Telle est celle du gouvernement Borden, avec vingt-cinq
comtés à venir.

(Spécial au "Devoir")

Ottawa, 30. — Les rapports reçus jusqu'ici des officiers-rapporteurs de tout le Dominion donnent une majorité populaire de 37,774 voix au gouvernement Borden.

Vingt-cinq comtés n'ont pas encore fait parvenir leur rapport. L'on calcule que lorsque les chiffres seront complets, la majorité de la nouvelle administration sera de 60,000.

La majorité populaire du gouvernement Laurier aux dernières élections, était de 24,000.

Voici un tableau montrant le vote par province.

Province	Gouvernement	Opposition
Nouvelle-Écosse	50,303	52,234
Nouveau Brunswick	34,134	35,943
Île du Prince Édouard	14,638	13,998
Québec	149,305	160,343
Ontario	245,142	200,288

Province	Gouvernement	Opposition
Manitoba	22,878	20,876
Saskatchewan	25,683	38,943
Alberta	4,875	6,340
Colombie	23,812	14,728
Totaux	569,670	531,596

Majorité pour les oppositionnistes : 37,774

Les comtés qui n'ont pas fait parvenir leur rapport sont les suivants : Cap Breton, Sud, Northumberland, N.-B., Queens-Sunbury, Montcalm, Nicolette, Joliette, Yamaska, Dufferin, Glengarry, West Middlesex, York Sud, Simcoe East, Macdonald, Provencen, Winnipeg, Battleford, MacKenzie, Saskatchewan, Comox-Allyn et l'Alberta à l'exception de Medicine Hat.

La plus grosse majorité conservatrice fut celle de M. E. B. Osler, dans l'Ouest Toronto, qui a obtenu 8,000 voix.

Les libéraux prennent leur plus grosse majorité dans Humboldt, qui donna 4,000 voix au docteur Neely.

Hankow est repris par les Impériaux

LES REBELLES ONT ÉTÉ REPOUSSES, ET SUBISSENT DE LOURDES
PERTES EN HOMMES ET EN MUNITIONS.

Siao-Kan, Chine, 30. — Le quartier général des rebelles a été réoccupé samedi par les impériaux, après un combat des plus acharnés.

Les rebelles ont perdu près de 400 hommes, un grand nombre de canons et des munitions en abondance.

Les troupes du gouvernement annoncent 200 morts.

Il y eut deux engagements, le premier commença vendredi à 6 heures du matin, au sud de Shekou, au pont de Saoko.

Supportés par les navires de la flotte, les impériaux forcèrent la position des rebelles retranchés dans le temple de Linchia. Celui-ci fut enlevé à 11 heures du matin.

Le combat reprit plus violent, dans la direction des portes Tachih, à Hankow, où les rebelles étaient solidement fortifiés.

Les soldats se ruèrent sur le pont de Saoko et s'emparèrent de la ville de Linchia, puis refoulèrent devant eux les révolutionnaires, ils entrèrent dans le quartier indigène de Hankow.

Le service des ambulances fut fait d'une manière très efficace, à Linchia et à Shekou, par cinquante médecins.

LES MASSACRES

Pékin, 30. — Le ministre de la guerre, général Yin Tehang, décrit l'affaire ci-dessus dans une dépêche au gouvernement, dans les termes suivants :

La première division de l'armée impériale venant de Shekou, a attaqué la position des rebelles. Nos soldats, traversant le pont de Saoko, défèrent l'ennemi en lui infligeant de lourdes pertes, ils s'emparèrent de nombreuses pièces de canon et d'une grande quantité de munitions.

Linchia fut ensuite occupée puis, l'armée victorieuse, poursuivant sa marche, entra dans Hankow.

Yin Tehang est maintenant à Siao-Kan. Il a envoyé des détachements à Tehow et à Ying Tehong où les rebelles, dit-on, se sont assemblés. Ces détachements protégeront aussi la ligne du chemin de fer. Le gouvernement chinois est parvenu à négocier un fort emprunt avec un syndicat de Belges et de Français.

Le montant n'est pas connu, mais on sait que l'achat s'est fait à 96 avec 6 p. c. d'intérêt.

Le ministère des Affaires étrangères annonce que le service des trains, sur la ligne de Pékin à Hankow, sera repris aujourd'hui.

LES TROUPES MARCIÈNT SUR CHANG-SIA

Le ministère des Affaires étrangères déclare aussi que trois mille hommes de l'armée impériale, marchent sur Chang-Sia.

La traversée du Niagara en canot - automobile

(Spécial au "Devoir")

Niagara, 30. — Le capitaine Klaus Larsen, de Détroit, a traversé avec succès le tourbillon et le Trou du Diable, dans son yacht à gazoline "Niagara".

Il a parcouru en 31 minutes, les sept milles qui séparent l'endroit appelé "Maid of the Mist", de Lewiston, où il a atterri.

Parti à 1 h. 42, il atteignait la tête des Rapides à 1 h. 55.

Là, le petit bateau fut saisi par une grosse vague d'où il roula dans un creux de 40 pieds.

A 2 h. 05, il entra dans le Tourbillon où il resta sans gouverner pendant une demi-minute.

Puis rompant le rempart mouvant, le yacht plongea à toute vitesse vers l'aval.

Le gouvernement constitutionnel

L'ATTAQUE DE PEKIN

(Spécial au "Devoir")

Londres, 30. — Une dépêche spéciale de Pékin, dit que les troisième et vingtième divisions de la deuxième brigade, forte de 20,000 hommes, ont sommé le régent d'avoir à choisir entre le gouvernement constitutionnel ou l'attaque de Pékin.

La dépêche ajoute que l'assemblée nationale, réunie en session secrète appuie l'ultimatum de l'armée. Celle-ci, assure-t-on, s'engage à défendre le trône si celui-ci lui accorde ses demandes.

Ces demandes comportent : l'établissement d'un Parlement ayant le pouvoir de reviser la constitution ; que l'armée et la marine ne pourront servir aux guerres intérieures, sans l'autorisation du Parlement ; que le pouvoir absolu de vie et de mort conféré à l'empereur, lui soit enlevé ; que les exilés politiques soient amnistiés, qu'un cabinet responsable soit choisi et que les membres de la royauté ne puissent en faire partie.

La présentation de ce mémoire a causé une grande sensation au Palais.

Une autre dépêche ajoute que l'amiral Sah a télégraphié que la marine peut refuser de servir s'il ne se produit pas promptement un changement politique.

LES MUSULMANS

auraient repris la
ville de Tripoli

LES DÉPÊCHES INDIQUENT QUE
LES TROUPES ITALIENNES AU-
RAIENT PERDU UNE GRANDE
BATAILLE. — LA CONVOCA-
TION DU PARLEMENT SERA REMISE
À PLUS TARD.

(Service spécial du "Devoir")

Rome, 30. — Une dépêche de Constantinople reçue hier dit que les troupes ottomanes ont repris Tripoli après une bataille meurtrière dans laquelle les deux côtés ont perdu plus de mille hommes. On nie la véracité de cette nouvelle dans les cercles officiels. On admet cependant qu'il y a eu un engagement dans lequel les Turcs et les Arabes ont été repoussés après de grandes pertes. Les Italiens ont perdu 500 hommes. Malgré le feu violent des maxims et les shrapnelles, les musulmans se sont battus avec leur fanatisme habituel.

L'armée turque est très forte et peut maintenant être vue de Tripoli. Elle ne laisse cependant voir que des détachements qui attirent l'attention, tandis que le gros de l'armée avance. On s'en aperçoit hier pour la première fois. Pendant l'après-midi d'hier, des Arabes ont pris une maison de campagne à 250 mètres des avant-postes italiens. Attaqués, les Arabes ont retiré et les Italiens ont fait sauter la villa. Plusieurs détachements de cavalerie ont fait leur apparition sur les flancs des Italiens. Sidi-Merhi, mais ils ont été repoussés par l'artillerie.

LA GUERRE SAÏNE

Londres, 30. — Des dépêches arrivées hier à l'ambassade turque disent que les Italiens ont fait des pertes énormes à Benghazi et dans les environs de Tripoli. On ne sait cependant si ces nouvelles se rapportent à un engagement qui aurait eu lieu hier ou au bombardement de Benghazi de la semaine dernière. Les alliés des Turcs dans l'intérieur reçoivent des renforts tous les jours et la Guerre Saïne paraît déclarée pour tout de bon.

LE CABINET EST INQUIET

Rome, 30. — La peur que les socialistes, conduits par Bissolati, fassent une opposition organisée à la mainlevée de l'Italie sur la Tripolitaine, a forcé le premier ministre Giolitti à remettre indéfiniment la convocation du parlement italien qui devait s'assembler la semaine prochaine. Les dissensions sont grandes en Italie contre la conduite de la guerre contre la Turquie, et le gouvernement sait à pas s'y reprendre que les socialistes et les membres du parti ouvrier sont hostiles à une occupation complète de la Tripolitaine.

Pour empêcher que le cabinet soit démis, Giolitti enverra la réunion du parlement jusqu'à ce que l'armée d'Afrique ait terminé la conquête.

L'Irlande et le
Home Rule

Londres, 30. — Un comité du Cabinet, assisté de personnages irlandais influents, a rédigé un projet de loi pour le "Home Rule" qui nécessitera des changements avant que le Parlement soit appelé à le voter.

Ce projet de loi demande à ce que le parlement irlandais à Dublin ait le contrôle sur "les affaires purement domestiques" de l'Irlande et qu'il ne diminue ni n'altère l'autorité du Parlement impérial. Le Parlement irlandais ne se mêlera pas aux affaires du Roi ; il n'aura la permission ni d'imposer la paix, ni de déclarer la guerre, ni de faire aucun traité avec les puissances étrangères.

Le Roi, par l'intermédiaire du Lord Lieutenant d'Irlande, aura le pouvoir de réunir, de prolonger et de dissoudre le parlement, il aura également le droit d'apposer son veto à l'importer quel projet de loi.

Il y aura deux chambres : les membres de la seconde seront les pairs irlandais. Les nationalistes demandent à ce que les pairs n'aient pas le droit de veto.

La grande question à résoudre est la qualification des "affaires purement domestiques".

L'Irlande recevrait £50,000,000 pour commencer son œuvre de se gouverner elle-même.

Les accidents du travail

M. T. W. Crothers, ministre du Travail, a écrit au juge en chef Sir William Meredith pour lui exprimer sa chaleureuse approbation des efforts que fait le gouvernement de l'Ontario pour établir une loi des accidents du travail. Sir William Meredith est le commissaire chargé par le gouvernement de l'enquête préparatoire.

M. Crothers promet au commissaire de lui donner l'aide la plus complète qu'il puisse désirer.

La Patrie fait encore des histoires

Comment le confrère se permet de
faire des changements dans l'ar-
mée canadienne de 1813 et d'o-
pérer une substitution de per-
sonne.

La Patrie, encouragée par le succès qu'elle obtint quand elle aborda la question de 1837, remonte plus loin dans l'histoire et nous parle maintenant, avec la même compétence, de 1813.

Elle publie donc samedi ce qu'elle appelle hardiment un DOCUMENT INÉDIT SUR LA BATAILLE DE CHATEAUGUAY. "C'est, dit-elle, une lettre écrite par M. Chs. Piquet, lieutenant-colonel du régiment des Voltigeurs et adressée, du champ de bataille même, à M. Louis Piquet, à Québec."

Or, quelque regret que nous en éprouvions, nous devons à la vérité historique de dire

1. — Que le lieutenant-colonel Charles Piquet n'a jamais écrit cette lettre ;

2. — Que ledit Charles Piquet n'a jamais été lieutenant-colonel des Voltigeurs ;

3. — Que le susdit Charles Piquet n'a jamais fait partie, en quelque qualité que ce soit, du régiment des Voltigeurs ;

4. — Que le document publié par la Patrie n'est pas inédit.

La preuve que le lieutenant-colonel Charles Piquet n'a pas écrit la lettre que la Patrie lui attribue généreusement, c'est qu'il n'était pas à Châteauguay, ayant démissionné — étrange coïncidence — exactement un an avant cette bataille : savoir, le 26 octobre 1812. Le lieutenant-colonel Ch. Piquet de Vancouver, qui faisait partie du deuxième bataillon de Québec et de la banlieue, a servi durant le siège de Québec (1775-76). Il eut trois fils : Louis-Bazile, François-Xavier et Charles-Casimir, qui furent respectivement assistant-adjutant-général de la Milice Canadienne, capitaine du premier bataillon de Québec et lieutenant dans les "Canadien Fencibles". Il mourut à Québec le 28 mai 1821, à l'âge de 81 ans.

L'auteur de la lettre dont il est ici question est le troisième fils de celui à qui la Patrie l'attribue : Charles-Casimir Piquet, lieutenant de l'Infanterie légère (Canadien Fencibles). Il n'était donc pas lieutenant-colonel du régiment des Voltigeurs. D'ailleurs, il est assez généralement connu, en dehors de la Patrie du moins, que le glorieux régiment était sous les ordres du major-commandant Charles-Michel de Salaberry, qui portait, dans la Milice canadienne, le titre de lieutenant-colonel.

Mais il y a plus. La Patrie, dans le document même qu'elle publie, affirme implicitement que Charles Piquet — et le confrère aurait dû dire le fils de celui-ci, Charles-Casimir — ne faisait pas partie du régiment des Voltigeurs. Celui qui a écrit la lettre dit ceci : "C'était le dimanche que l'abbatis..." (on remarquera, en passant, que la Patrie, en nous prévenant qu'elle reproduit le document "sans changer rien à la forme du récit, mais en substituant du temps celle d'aujourd'hui", voulait dire par là, comme on le voit par cet *abbatis*, qu'elle a ajouté des fautes d'orthographe). "C'était le dimanche que l'abbatis fut commencé et le mardi, comme les bûcherons finissaient quelque chose qui manquait, un parti de dix de notre compagnie et de vingt des Voltigeurs..."

Donc, l'auteur des lignes ci-dessus n'en était pas, des Voltigeurs. C'est évident — et c'est évident aussi que celui qui a fait le sous-titre de la Patrie n'a pas lu la lettre qu'il a insérée en dessous.

Et notre troisième proposition (le lieutenant-colonel Charles Piquet n'a jamais fait partie, en quelque qualité que ce soit, des Voltigeurs) est établie par le fait que cet officier était attaché au 2ème Bataillon de Québec.

Reste la question de l'inédit. On trouve cette même lettre dans "La Bataille de Châteauguay", par Benjamin Sulte, Québec, Raoul Renault, éditeur, 1889. Et si l'on veut bien ouvrir "1812, The War, and its Moral : A Canadian Chronicle, by William F. Coffin" publié à Montréal par John Lovell, en 1864 à la page 260, on lira ce qui suit : "Captain Piquet—This officer appears to have been a Quebecois. Since writing the above, there has appeared in a Feuilleton, published in Quebec, and entitled "Soirées Canadiennes", two letters, indited by Captain Piquet, one shortly before, and the other, immediately after the Battle of Châteauguay. In the second he says : "C'était le dimanche que l'abbatis fut commencé, et le mardi, comme les bûcherons finissaient quelque chose qui manquait, un parti de dix hommes de notre compagnie et de vingt des Voltigeurs..." etc.

La preuve de la Patrie moisissait donc déjà dans les Soirées Canadiennes quand M. Benjamin Sulte la mit dans son œuvre. Pour de l'inédit, c'est de l'inédit de troisième main.

La Patrie débute ainsi : "Il y aura quatre-vingt-dix-huit ans le 26 octobre que trois cents Canadiens-Français s'illustrèrent" etc. Et c'est dans son numéro du 28 octobre qu'elle parle au futur du 26, d'avant-hier ! Elle dit encore que "c'est un glorieux centenaire qui se dessine". Et elle a raison. Il y aura au moins cette vérité dans toute l'affaire.

Léon LORRAIN.

Le 200e anniversaire de Notre-Dame des Victoires

Une cérémonie imposante à Québec, sous les auspices de
l'A. C. J. C.

(Spécial au "Devoir")

Québec, 30. — Les membres de l'A. C. J. C. ont célébré hier, par une imposante cérémonie religieuse, le 200e anniversaire de la chapelle historique de Notre-Dame des Victoires.

A 8 h. une messe solennelle a été célébrée, à laquelle assistaient une foule plus considérable que l'église n'en pouvait contenir et pendant l'office divin, des centaines de jeunes gens se sont approchés de la table sainte pour recevoir la communion. L'église était décorée de drapeaux et d'oriflammes. Il y eut du chant magnifique au commencement de la messe ; on chanta le cantique à Notre-Dame des Victoires et la cérémonie se termina par le chant du "Magnificat" et de "O Canada".

S. G. Mgr Roy, auxiliaire de Québec, prononça une éloquentة allocution de circonstance. Il fit l'histoire des deux grands miracles opérés par la Sainte Vierge qui, exauçant les prières des habitants de la petite colonie française dévota celle-ci à deux reprises de ses ennemis. La première fois quand Phipps après un siège de plusieurs jours fut forcé de s'en retirer, pendant que la maladie décimait une armée d'envahisseurs américains, et la seconde fois, quand, pendant la nuit, la flotte de l'amiral Walker qui venait attaquer Québec alla se jeter sur les récifs de l'Isle aux Œufs.

S. G. Mgr Roy déplorait aussi le fait que les historiens s'appuyant à ne pas reconnaître l'action providentielle dans les faits historiques. Un historien catholique ne peut, dit-il, méconnaître l'intervention de la Providence dans tout ce qui est de ce monde. Mgr l'auxiliaire a terminé son allocution par plusieurs conseils aux jeunes gens qui l'entouraient.

AU PROCHAIN CONSISTOIRE

Le Pape Pie X y ferait la nomination de vingt-deux
cardinaux

Rome, 30. — Le Pape va créer un grand nombre de nouveaux cardinaux au consistoire du 27 novembre. La liste des prélats qui seraient élevés au cardinalat sont : Mgr S. M. Cor Y Maelo, archevêque de Valladolid ; Mgr Diemel, archevêque de Valladolid ; Mgr Falcone, évêque apostolique de Washington ; Mgr A. Vico, nonce à Madrid ; Mgr Grando, évêque de Belmonte ; Mgr John M. Farley, archevêque de New-York ; Mgr Francis Bourne, archevêque de Westminster ; Mgr Francis S. Bauer, archevêque d'Orléans ; Mgr Amette, archevêque de Paris ; Mgr O'Connell, archevêque de Boston ; Mgr Dubillard, archevêque de Chambéry ; Mgr Franz Nagel, archevêque de Vienne ; Mgr de Cabrières, archevêque de Montpellier ; Mgr Bisetti, archevêque de Turin ; Mgr Legari, archevêque de Padoue ; Mgr Billoret, évêque de Toul ; Mgr Van Rossum, des Ré-

demptionnistes.

Le Consistoire de novembre sera le cinquantième tenu par le pape Pie X. A la mort de Léon XIII, il y avait 64 cardinaux ; depuis huit ans, P. X. a créé 17 nouveaux cardinaux dont deux sont décédés. Trente des cardinaux qui avaient pris part à l'élection du cardinal Sarro sont également décédés. Il y a actuellement 22 sièges vacants au Sacré Collège.

\$5000 pour une fracture

Mme Mollie Edgar a tenté hier, une poursuite en réclamation de \$5000 contre la Compagnie du Tramway. Elle alléguait qu'en allant pour monter dans un tramway le véhicule fut brusquement mis en mouvement, elle tomba et se fractura la jambe.

Trois Cardinaux Américains